

VILLE DE SCEAUX

CONSEIL MUNICIPAL

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PUBLIQUE

15 février 2018

Adopté à l'unanimité lors de la séance du 29 mars 2018

Sommaire

I- OUVERTURE DE LA SEANCE	4
II- DESIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SEANCE	4
III- APPEL ET VÉRIFICATION DU QUORUM	4
IV- APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SEANCE DU 14 DÉCEMBRE 2017	5
V- URBANISME ET DOMAINE COMMUNAL	5
Régularisations foncières relatives à la rue des Mouilleboeufs et à la création de deux sentiers piétons.....	5
Vente de la propriété municipale située 11 rue Michel Charaire.	7
Bilan des acquisitions et cessions réalisées par la Ville et l'établissement public foncier d'Île-de-France en 2017.	9
VI -ESPACE PUBLIC – MOBILITE – DEVELOPPEMENT DURABLE	12
Approbation de la convention de participation financière de l'établissement public territorial Vallée Sud-Grand Paris aux divers travaux d'entretien, de réparation et de divers travaux neufs sur la signalisation lumineuse tricolore de carrefours.....	12
Lancement d'une campagne de financement participatif via la plateforme Collectivity pour l'achat d'un triporteur.	14
VII - PETITE ENFANCE – FAMILLE – VIE SCOLAIRE	21
Démarche Écolo Crèche – approbation de la convention de partenariat.....	21
Convention d'accès à "Mon Compte Partenaire" à intervenir avec la Caisse d'allocations familiales des Hauts-de-Seine.	27
Approbation de la convention avec la ville de Bourg-la-Reine relative à la scolarisation d'enfants réginauburgiens au sein des écoles de Sceaux.	28
VIII-FINANCES	31
Rapport d'orientations budgétaires – année 2018.....	31

IX- RESSOURCES HUMAINES	55
Adaptation du tableau des effectifs pour les filières administrative, technique, sociale, animation, sportive et culturelle	55
Convention d'objectifs entre la Ville et l'Amicale du personnel	57
Création d'un comité technique et d'un comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail communs entre la Ville et le centre communal d'action sociale.....	57
X- QUESTIONS DIVERSES	58
XI- COMMUNICATION DU MAIRE	58
XII- DECISIONS DU MAIRE	61
XIII-QUESTIONS ORALES	63
Question orale de M. Jean-Jacques CAMPAN	63
Question orale de Mme Claude DEBON	64
Question orale de Mme Dominique DAUGERAS.....	65

I- OUVERTURE DE LA SEANCE

La séance du conseil municipal est ouverte à 19h35 sous la présidence de Philippe Laurent.

M. le maire

Mes chers collègues, nous allons ouvrir la séance du conseil municipal. Quelques-uns de nos collègues nous rejoindront un peu plus tard.

II- DESIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SEANCE

III- APPEL ET VÉRIFICATION DU QUORUM

M. le maire

Je demande à Benjamin Lanier, le benjamin de ce conseil, de bien vouloir procéder à l'appel.

Benjamin LANIER

Sont présentes les personnes suivantes :

- ✓ Philippe Laurent
- ✓ Chantal Brault
- ✓ Jean-Philippe Allardi
- ✓ Sylvie Bléry-Touchet
- ✓ Francis Brunelle
- ✓ Florence Presson
- ✓ Patrice Pattée
- ✓ Isabelle Drancy
- ✓ Philippe Tastes
- ✓ Monique Pourcelot
- ✓ Jean-Louis Oheix
- ✓ Claire Vigneron
- ✓ Liza Magri
- ✓ Thierry Legros
- ✓ Catherine Arnould
- ✓ Benjamin Lanier
- ✓ Hachem Alaoui-Benhachem
- ✓ Jean-Jacques Campan
- ✓ Claude Debon
- ✓ Dominique Daugeras

Sont excusées ou en retard les personnes suivantes :

- ✓ Roselyne Holuigue-Lerouge, excusée, a donné pouvoir à Sylvie Bléry-Touchet
- ✓ Bruno Philippe, excusé, a donné pouvoir à Catherine Arnould
- ✓ Jean-Pierre Riotton, en retard, a donné pouvoir à Jean-Philippe Allardi
- ✓ Pauline Schmidt, en retard, a donné pouvoir à Philippe Laurent, arrive à 20h37
- ✓ Xavier Tamby, en retard, arrive à 20h38
- ✓ Sakina Bohu, excusée, a donné pouvoir à Monique Pourcelot
- ✓ Othmane Khaoua, en retard, arrive à 19h48
- ✓ Catherine Lequeux, excusée
- ✓ Thibault Hennion, excusé, a donné pouvoir à Jean-Louis Oheix
- ✓ Claire Beillard-Boudada, excusée, a donné pouvoir à Chantal Brault
- ✓ Timothé Lefebvre, excusé, a donné pouvoir à Francis Brunelle
- ✓ Sophie Ganne-Moison, excusée, a donné pouvoir à Benjamin Lanier
- ✓ Christian Lancrenon, excusé, a donné pouvoir à Thierry Legros

M. le maire

Merci. Le quorum est atteint, nous pouvons donc délibérer.

IV- APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SEANCE DU 14 DÉCEMBRE 2017

M. le maire

Nous passons maintenant à l'approbation du procès-verbal de la séance du 14 décembre 2017.

Est-ce qu'il y a des observations ?

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Le procès-verbal de la séance du 14 décembre 2017 est adopté à l'unanimité.

V- URBANISME ET DOMAINE COMMUNAL

Régularisations foncières relatives à la rue des Mouilleboeufs et à la création de deux sentiers piétons.

Patrice PATTEE

Il s'agit de régularisations foncières sur le secteur des Quatre Chemins à la périmétrie du lot vendu à Marignan. À l'époque, la Ville avait acquis ce foncier, en se substituant à l'établissement public foncier des Hauts de Seine. La parcelle acquise était plus grande que celle qui a finalement été

vendue à Marignan, puisqu'il était prévu, à la périmétrie de cette parcelle, la création de cheminements piétons.

Il s'agit donc aujourd'hui de procéder à la revente des quatre parcelles suivantes :

- ✓ A 280 : 99 m²
- ✓ A 275 : 54 m²
- ✓ A 276 : 10 m²
- ✓ A 278 : 8 m²

Soit un total de 171 m².

L'EPFIF est également propriétaire des parcelles A n°234 et 237, pour une superficie totale de 39 m², lesquelles constituent une partie de l'emprise de la rue des Mouilleboeufs et donc du domaine public de fait. Cette situation doit être régularisée.

La Ville et l'EPFIF se sont accordés sur le principe d'une cession de ces terrains à l'euro symbolique, la Ville prenant à sa charge les frais d'actes notariés nécessaires.

Cet accord est confirmé par l'avis de France Domaines du 7 décembre 2017 et du 30 janvier 2018 considérant que l'opération consiste en un transfert de charges ne pouvant donner lieu au versement d'un prix entre personnes publiques et qu'une partie des parcelles constitue déjà du domaine public de fait, délimité par le plan d'alignement du 8 décembre 1960. Ainsi, France Domaines valide la réalisation de ce transfert au prix de cession d'un euro hors droits, charges et taxes.

Il est donc proposé au conseil municipal de bien vouloir :

- ✓ décider l'acquisition auprès de l'EPFIF de ces parcelles
- ✓ d'autoriser le maire à signer tous les documents afférents à la procédure d'acquisition.

M. le maire

Merci M. Pattée. J'ai un tout petit doute formel. La cession se fait à l'euro symbolique qui, je crois, vaut 15 € et non pas 1 €. Il faut corriger la délibération en ajoutant "*La Ville et l'EPFIF se sont accordés sur le principe d'une cession de ces terrains à l'euro symbolique, soit 15 euros.*"

On ne peut pas émettre de titre de recette inférieur à 15 euros.

Qui souhaite intervenir ?

Jean-Jacques CAMPAN

Vous savez que nous avons toujours été opposés à l'ensemble du projet des Quatre Chemins en raison de son ampleur. Nous l'aurions soutenu s'il avait été réalisé à la moitié des 650 logements prévus.

Si nous étions logiques avec nos votes passés, nous devrions voter contre cette délibération. Cela étant, on peut considérer que, même si le projet était moins important, la création de ces sentiers aurait du sens. Par conséquent, nous voterons finalement pour cette délibération.

M. le maire

Même pour 15 euros ?

Est-ce qu'il y a d'autres observations ?

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Vente de la propriété municipale située 11 rue Michel Charaire.

Patrice PATTEE

La Ville de Sceaux est propriétaire d'un pavillon situé 11 rue Michel Charaire, acquis en 1984 dans le cadre de la réalisation de l'îlot Charaire. À l'époque, une partie du terrain a été affectée à l'opération Charaire et le pavillon a été préservé ainsi qu'une partie de son jardin.

Ce pavillon a longtemps été affecté à l'association *Vers la vie l'éducation des jeunes*, qui assure notamment des missions de protection d'enfants et adolescents en difficulté dans leur milieu familial. L'association a quitté les lieux en décembre 2017.

La Ville n'ayant pas d'utilité à conserver la propriété de ce pavillon, sa vente peut être envisagée.

La société d'économie mixte Sceaux Bourg-la-Reine Habitat, anciennement SEMA Sceaux, qui a repris les activités des anciens offices de l'habitat de Bourg-la-Reine et de Sceaux, a besoin de rassembler ces deux implantations sur un seul site. Le pavillon du 11 rue Michel Charaire correspond à ses besoins.

Il est donc proposé de céder le bien à la SEM Sceaux Bourg-la-Reine Habitat au prix de 965 700 €, conformément à l'avis de France Domaines en date du 9 octobre 2017 et à la marge de négociation qu'il autorise. La maison a une superficie de plancher de 185 m² sur un terrain de 341 m².

Il est ainsi proposé au conseil municipal de bien vouloir :

- ✓ constater la désaffectation du bien ;
- ✓ décider le déclassement de la propriété située 11 rue Michel Charaire ;
- ✓ décider la vente de la propriété située 11 rue Michel Charaire et cadastrée section M n°72, pour une superficie de 341 m² à la société d'économie mixte Sceaux Bourg-la-Reine Habitat, au prix de 965 700 euros, hors droits et hors charges ;

- ✓ autoriser le maire à signer tous les documents afférents à la procédure de cession.

M. le maire

Est-ce qu'il y a des questions ou des observations ?

Dominique DAUGERAS

Nous sommes un peu étonnés que cette propriété, de près d'un million d'euros, soit vendue à une société s'occupant de logements sociaux. Pourquoi pas si elle est maintenue en l'état. Ce qui nous fait un peu hésiter, c'est le fait d'ignorer si elle restera telle quelle. Ne sera-t-elle pas un jour revendue par la SEM Sceaux Bourg-la-Reine pour être remplacée par un immeuble ? C'est une belle propriété en plein centre de Sceaux. Est-il possible d'ajouter une clause à cette vente interdisant qu'elle soit remplacée un jour par un immeuble.

Jean-Jacques CAMPAN

Pour compléter les propos de Mme Daugeras, d'une manière générale, nous n'aimons pas trop perdre des propriétés de ce type. Elle fait partie de l'intérêt du centre de Sceaux. Ajouter une clause à la vente devrait être possible, car si au bout d'un certain temps, la SEM revend cette propriété à un promoteur, il aura toute latitude pour faire ce qu'il veut en fonction des hauteurs prévues par le PLU. Nous insistons donc vraiment pour que cette clause soit incluse dans l'acte de vente.

Une deuxième formule, qui n'est pas celle que vous présentez, consisterait à la louer et que la Ville en garde la propriété.

M. le maire

Est-ce qu'il y a d'autres questions ?

Pour répondre à votre préoccupation, que je comprends, je dirai d'abord que la Ville n'est pas uniquement propriétaire de cette maison. Elle est également propriétaire de l'immeuble voisin, là où une pizzeria s'est installée. Ces commerces resteront locataires de la Ville.

Cette propriété est en ZPPAUP. On ne peut donc pas faire n'importe quoi. Et si mes souvenirs sont exacts, elle est par ailleurs identifiée dans le PLU parmi les maisons à conserver. Elle est classée au titre de la Ville au sein du PLU comme le sont un certain nombre de maisons de Sceaux. Mais si demain le PLU venait à changer, il n'y aurait naturellement plus de protection.

Je comprends votre proposition s'agissant de la location. Je ne suis pas contre le fait d'acheter pour louer, mais vous me dites ensuite que la dette est trop élevée !

Jusqu'à présent, cette maison était louée près de 30 000 euros à une association. Ce n'était pas très cher, mais ce n'était pas négligeable. L'association s'en est occupée. Étant trop petitement logée, elle

a déménagé un peu plus loin dans le département. Et je vous rappelle par ailleurs que la ville de Sceaux est majoritaire dans la SEM.

Jean-Jacques CAMPAN

Je ne suis pas un fanatique de la location. Je comprends bien ce souhait de vendre, mais notre souci, c'est de conserver ce patrimoine d'une manière ou d'une autre. Ajouter une clause dans l'acte de vente ...

M. le maire

C'est assez compliqué à faire. Pendant combien de temps doit-on interdire la revente? C'est très compliqué à faire. La seule protection, c'est celle de l'urbanisme. Elle est aujourd'hui protégée par le PLU. Mais comme vous le savez, les PLU ne sont désormais plus du ressort de la Ville, mais du territoire. C'est aussi le cas des ZPPAUP d'ailleurs. Pour l'instant, nous en gardons de fait la maîtrise, mais si nous devons faire évoluer la ZPPAUP, son évolution serait diligentée par le territoire et soumise au vote du conseil de territoire. Vous avez bien vu ce qu'il en était des votes des PLU. Vous avez assisté à une séance et vous avez constaté que les débats n'ont rien à voir avec ceux qui se tiennent au sein des conseils municipaux.

Est-ce qu'il y a d'autres questions ?

Pour que les choses soient faites dans les règles, je dois vous dire qu'il y a au sein de ce conseil municipal quatre administrateurs de la SEM : Othmane Khaoua, Thierry Legros, Philippe Tastes et moi-même. Évidemment, nous ne participerons pas au vote, puisque nous sommes par ailleurs intéressés en tant qu'administrateurs par ce dossier.

Je mets aux voix cette délibération.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à l'unanimité des votants. Philippe Laurent, Othmane Khaoua, Thierry Legros et Philippe Tastes ne prennent pas part au vote.

Bilan des acquisitions et cessions réalisées par la Ville et l'établissement public foncier d'Île-de-France en 2017.

Patrice PATTEE

Cette présentation nous est imposée par le code général des collectivités locales dès lors que la commune compte plus de 2 000 habitants, ce qui est notre cas.

Le bilan des acquisitions et des cessions réalisées en 2017 est annexé à la note de présentation. Nous pouvons le passer en revue si vous le souhaitez.

S'agissant des acquisitions, la Ville a procédé à l'acquisition :

- ✓ auprès du Département, du Château de l'Amiral pour une contenance cadastrale de 3 934 m² au prix de 4 080 000 € HT.

S'agissant des cessions, la Ville a cédé :

- ✓ à Logis Transports, un pavillon d'une contenance cadastrale de 311 m² situé au 2bis avenue Jules Guesde pour un prix de 445 374,21 € HT ;
- ✓ à Marignan Résidences, un terrain de 1 677 m² situé au 9 avenue Jules Guesde au prix de 6 419 735,06 € HT, ces deux propriétés constituant les fonciers du quartier des Quatre Chemins actuellement en travaux ;
- ✓ à Sceaux Bourg-la-Reine Habitat, le volume 3 d'un ensemble immobilier à construire par le preneur dans le cadre d'un bail à construction sur 65 ans pour la somme de 2 150 000 € HT ;
- ✓ à Hauts-de-Seine Habitat, dans le secteur des Quatre Chemins, un terrain, situé 4-6 avenue Jules Guesde Kate, d'une contenance de 1 377 m² dans le cadre d'un bail à construction de 65 ans sur lequel s'érigent actuellement une résidence pour étudiants et des logements sociaux.

M. le maire

Merci M. Pattée.

Est-ce qu'il y a des questions ou des observations sur ce bilan ?

Dominique DAUGERAS

Nous avons fait des calculs sur le prix au mètre carré de ces cessions et nous avons été étonnés de certaines différences alors que ces terrains sont pourtant proches les uns des autres. D'après nos calculs, les terrains ont ainsi été cédés à :

- ✓ 1 432 €/m² pour celui situé au 2 bis avenue Jules Guesde ;
- ✓ 3 828 €/m² pour celui acheté par Marignan Résidences dans le cadre d'une opération de promotion immobilière ;
- ✓ 931 €/m² pour celui vendu à 2 150 000 € ;
- ✓ 2 077 €/m² pour celui vendu à 2 859 980,50 €/m², soit plus du double du précédent terrain

Nous nous posons des questions sur la raison de ces différences de prix.

M. le maire

Il est un peu compliqué de vous répondre, les situations étant très différentes selon les cas. Le terrain de l'avenue Jules Guesde est destiné à une promotion privée. Le terrain cédé à Logis Transports, filiale de logements sociaux de la RATP, relève d'une sorte d'accord global passé avec la RATP, puisque nous travaillons actuellement sur d'autres terrains qui leur appartiennent. De toute façon, ces cessions ont été faites sur la base d'une estimation des Domaines.

Sceaux, le 15 février 2018

Les deux autres cessions font l'objet d'un bail à construction, ce qui est différent. On ne vend pas un bail à construction au même prix qu'une propriété pleine. Nous avons vendu à Hauts-de-Seine Habitat un terrain que nous avons acheté 3,2 M€ à l'EPFIF et nous le cédon en bail à construction à 2 859 000 €. Cette différence de 300 000 € correspond au prix de la propriété du terrain et au fait que la Ville n'aliène pas cette propriété foncière. Ce montage permet de garantir la destination du terrain. Hauts-de-Seine Habitat ne pourra pas en faire autre chose sur une durée de 65 ans qu'une résidence pour étudiants. En fait, nous louons le terrain pour une destination bien précise.

Je vous rappellerai un exemple de la pertinence de ce genre de montage. Il y a deux ans, nous avons délibéré sur le dossier relatif à l'hôtel Colbert. Nous avons prolongé le bail à construction pour que le propriétaire de ce fonds puisse vendre plus facilement à un acheteur capable d'engager des travaux de rénovation. En prolongeant ce bail à construction, nous avons fait en sorte que ce bâtiment demeure un hôtel pour 30 années supplémentaires. Dans le cas contraire, il aurait pu être transformé en appartements. Or, nous avons estimé, dans un souci d'intérêt général, que nous avons besoin de cet hôtel. Nous avons d'ailleurs bien fait. Le propriétaire l'a vendu à de nouveaux exploitants qui vont engager un travail de rénovation complète. C'est exactement ce que nous souhaitons. Cela n'aurait pas été possible sans cette opération, qui est d'ailleurs assortie du paiement d'une petite redevance supplémentaire qui n'existait pas auparavant.

C'est tout l'intérêt de raisonner sur le long terme et de garder la maîtrise foncière. C'est la même chose pour la rue Albert 1^{er}. Il s'agit d'un terrain sur lequel seront construites une crèche et une résidence pour étudiants. Nous ne vendons pas la totalité de la disponibilité du terrain. Par ailleurs, l'emprise de 2 309 m² comprend à mon sens la totalité du terrain, et pas seulement au terrain d'assiette de la résidence. Il existe un ensemble qui n'est pas construit et qui constitue le jardin de la crèche.

De toute façon, le prix de vente a été fixé selon les estimations de France Domaines. On ne peut pas s'en écarter de + ou -10 %.

Il s'agit de prendre acte du bilan.

Jean-Jacques CAMPAN

Vous n'avez pas commenté les cessions de l'EPFIF. Je note une somme assez importante de 5 700 000 €.

M. le maire

Ces cessions ont été réalisées dans le cadre de l'opération des Quatre Chemins. Plusieurs pavillons achetés par l'EPFIF ont été revendus directement sans passer par la Ville, mais avec notre accord. On a parfois le sentiment que l'EPFIF est un organisme à part. Or, il travaille dans le cadre d'une

convention que nous avons signé avec lui et qui a donné lieu à une délibération. L'EPFIF ne fait rien sans l'accord de la Ville. C'est en réalité un outil de la Ville.

Nous passons au vote

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

VI- ESPACE PUBLIC – MOBILITE – DEVELOPPEMENT DURABLE

Approbation de la convention de participation financière de l'établissement public territorial Vallée Sud-Grand Paris aux divers travaux d'entretien, de réparation et de divers travaux neufs sur la signalisation lumineuse tricolore de carrefours.

Patrice PATTEE

Cette délibération fait suite à la disparition de la CAHB et à l'installation de l'établissement public territorial Vallée Sud-Grand Paris.

Dans le cadre d'un bail d'entretien et de travaux de signalisation lumineuse tricolore, la Ville assure l'entretien de trois carrefours situés sur les villes de Sceaux, Bagneux et Fontenay-aux-Roses :

- ✓ carrefour situé sur Sceaux et Fontenay-aux-Roses : avenue Jean Perrin, rue Léon Blum et rue François Villon sur Fontenay-aux-Roses ;
- ✓ carrefour situé sur Sceaux et Fontenay-aux-Roses : avenue Jean Perrin, rue Gabriel Péri, rue de La Fontaine sur Bagneux et avenue de Bourg-la-Reine sur Sceaux et Bagneux ;
- ✓ carrefour situé sur Sceaux : avenue Georges Clémenceau et avenue de Bourg-la-Reine sur Sceaux et Bagneux.

L'entretien concerne les dispositifs de signalisation tricolore de l'ensemble de ces carrefours et de l'armoire de contrôle du carrefour situé sur Sceaux : avenue Georges Clémenceau et avenue de Bourg-la-Reine sur Sceaux et Bagneux.

Jusqu'en 2015, la communauté d'agglomération Sud-de-Seine participait financièrement à cet entretien au prorata du nombre de villes concernées. À l'issue de la fusion entre les communautés d'agglomération des Hauts-de-Bièvres, Sud-de-Seine et la communauté de communes de Châtillon-Montrouge, l'établissement public territorial Vallée Sud-Grand Paris a été créé au 1^{er} janvier 2016.

Dans ce cadre, il est proposé au conseil municipal de bien vouloir approuver la convention à passer avec l'établissement public territorial Vallée Sud-Grand Paris pour une participation financière à l'entretien des carrefours sur la base du coût des travaux réalisés sur ces carrefours, au prorata du nombre de villes concernées en année n-1.

La Ville prendra en charge le règlement des factures et établira un titre de recette en cours d'année pour les travaux effectués durant l'année précédente.

Sceaux, le 15 février 2018

À titre indicatif, le montant de la recette attendue pour les travaux effectués en 2016 est de 6 883,25 € TTC.

Il est donc demandé au conseil municipal d'autoriser le maire à signer cette convention.

Dominique DAUGERAS

J'ai une question à poser, non pas sur les feux tricolores, mais sur l'entretien de ces carrefours. Certaines personnes m'ont signalé qu'ils n'étaient pas toujours très visibles la nuit. Je connais notamment une personne qui a eu un accident assez grave au carrefour des Mouilleboeufs, parce que les bords des trottoirs sont très hauts et peu visibles la nuit. Je suppose que cela relève de l'EPT, mais à qui peut-on s'adresser pour demander que ces bordures de trottoirs soient peintes en blanc ? Cela se fait à certains endroits. Faut-il écrire à l'EPT ? À qui peut-on signaler ce problème ? Je sais bien que c'est un peu à la limite du sujet évoqué ce soir, mais c'est quand même une question de sécurité pour beaucoup de gens.

M. le maire.

C'est un peu compliqué. D'abord, il s'agit de deux voies départementales. Le Département souhaite municipaliser un certain nombre de ses voies, notamment la rue Houdan, puis l'avenue allant vers Le Plessis. En revanche, il ne souhaite pas municipaliser l'autre voie, car il considère que le trafic est plus important. Nous sommes donc en discussion avec le Département sur l'opportunité du déclassement de cette voirie départementale en voirie municipale. Mais cela doit s'accompagner d'une espèce de soulté qui serait destinée à la rénovation de la rue Houdan. Et nous ne sommes pas tout à fait d'accord avec le Département sur le montant versé. Nous poursuivons donc les discussions. C'est la même chose pour l'avenue Franklin Roosevelt. Cela se fera un jour, mais pour l'instant, la chaussée et les trottoirs sont du ressort du Département.

S'agissant de la signalisation lumineuse, la plupart des signalisations lumineuses sont situées sur des voies départementales, mais parfois dans des croisements avec des voies communales ou territoriales. C'est en fait assez compliqué. Châtenay, Sceaux, Bourg-la-Reine et Antony ont gardé la compétence voirie sur leurs voies communales. Mais Bagneux, Fontenay, Malakoff et Clamart avaient transféré à la communauté d'agglomération préexistante leur compétence voirie. C'est la raison pour laquelle nous passons une convention, non plus avec chaque ville, mais avec le territoire pour ce qui concerne les voies communes à Sceaux et aux villes de l'ancienne communauté de communes Sud-de-Seine.

Dominique DAUGERAS

Excusez-moi, mais le carrefour...

M. le maire

Le carrefour appartient au Département. Je pense que les services de la voirie du Département savent que ce carrefour n'est pas extraordinaire. Il y a eu des projets de refonte du carrefour et de toute façon, il sera nécessairement réaménagé dans le cadre du réaménagement des Quatre Chemins et de la gare de bus. Il sera sans doute assez différent de ce qu'il est aujourd'hui. En attendant, s'il s'agit simplement de peindre les bordures de trottoirs, ce n'est pas grand-chose. La rénovation et le réaménagement du carrefour sont, à l'heure actuelle, du ressort du Département

Patrice PATTEE

Le carrefour des Mouilleboeufs est sur le territoire de Fontenay.

M. le maire

Les Mouilleboeufs ? Pardon, je pensais que vous parliez du carrefour des Quatre Chemins. Ce que j'ai dit était vrai pour les Quatre Chemins. Vous avez raison, les Mouilleboeufs sont sur le territoire de Fontenay. Mais il concerne aussi des voies départementales.

Jean-Jacques CAMPAN

Juste une seconde. Cela n'a rien à voir avec le sujet, mais vous venez de parler de la municipalisation de certaines voies. Je suppose que nous aurons à en délibérer. En ce qui nous concerne, nous n'y sommes pas favorables. C'est un cadeau empoisonné. Mais nous en parlerons le moment venu.

M. le maire

On dira donc au président du Conseil départemental qu'il nous empoisonne.

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Lancement d'une campagne de financement participatif via la plateforme Collectivity pour l'achat d'un triporteur.

Florence PRESSON

Vous n'êtes pas sans avoir suivi l'actualité de ce projet de triporteur électrique, puisque c'est un projet datant de 2015. Lors d'une réunion du CL3D, un groupe de travail a travaillé pendant un an et demi sur la notion de logistique urbaine. Nous avons également travaillé avec les commerçants, dans le contexte de Sceaux shopping, sur la mise en place d'une livraison à domicile des courses

faites sur Internet. Au fur et à mesure de ce travail, nous nous sommes rendu compte qu'il pouvait être très intéressant de faciliter la mobilité de personnes pouvant avoir un handicap ou des difficultés à se déplacer afin qu'elles puissent continuer à vivre et à consommer la ville ou à se rendre à la bibliothèque grâce à un transport à la demande.

Nous avons donc cherché une solution globale permettant de faire de la livraison et du transport à la personne. Pendant une fête de la nature, nous avons mis à la disposition du public deux triporteurs qui ont rencontré un beau succès. Nous avons mis en place un questionnaire, disponible pendant deux mois sur le site Internet de la Ville. Il en est ressorti qu'il y avait même une demande des parents pour que les enfants puissent aller à la MJC, le mercredi. C'est quelque chose que nous n'avions même pas imaginé. Trois personnes peuvent en effet être transportées sur ce triporteur qui est un vélo à assistance électrique. Nous avons donc continué à faire avancer ce projet.

Nous avons pris la décision d'acheter un triporteur électrique pour lequel nous avons fait une demande de subvention à la Métropole du Grand Paris dans le cadre du Fonds d'Investissement Métropolitain pour l'attractivité commerciale de la ville et l'aide au déplacement d'un montant de 6 800 €. Le véhicule et l'ensemble du service représentant un budget de 16 800 €, nous avons pris la décision pour les 10 000 € restants d'avoir recours à une démarche de prêts citoyens. L'objectif est de poursuivre la démarche participative que nous avons initiée avec ce projet afin que les citoyens puissent se porter acquéreurs de ce véhicule et en être copropriétaires. Outre le cofinancement, l'intérêt de s'appuyer sur un tel dispositif est aussi de fédérer la population autour du projet, de sensibiliser les citoyens à la mobilité douce et de mobiliser au-delà de la ville.

Nous travaillons avec la société Collecticity qui est une plateforme de crowdfunding dédiée aux collectivités. Cette société a mené de nombreuses expériences dans d'autres villes, en province et dans de grandes villes. Cela signifie qu'un citoyen pourra contribuer à l'achat de ce triporteur entre 50 et 2 000 €. En quatre ans, il aura récupéré sa mise avec un taux d'intérêt de 1,70%.

Cela peut être une façon de voir une démarche de budget participatif un peu différente de ce que l'on connaît aujourd'hui, puisque nous sommes partis d'une décision d'usage et d'une contribution financière pour la mise en place de cette solution.

Cette prestation de Collecticity représente un investissement sur l'ensemble des quatre années de 160 € correspondant à la mise en place du site Internet, à la campagne de communication et à la gestion administrative entre les prêteurs citoyens et la Ville.

En conséquence, il est proposé au conseil municipal de bien vouloir décider le lancement de cette campagne de financement participatif via la plate-forme Collecticity à hauteur de 10 000 € pour le projet d'achat d'un triporteur, dans les conditions que je vous ai décrites, et d'autoriser le maire à signer la convention d'intermédiation en financement participatif avec la société Urbanis finance (Collecticity) et les contrats de prêt avec les particuliers qui s'engageront dans cette opération, ainsi que, le cas échéant, tout autre acte nécessaire à la mise en œuvre de cette opération.

M. le maire

Merci Mme Presson.

Est-ce qu'il y a des questions ?

Hachem ALAOUI-BENHACHEM

J'aimerais savoir quel sera le mode d'exploitation de ce triporteur. Comment les choses vont-elles se dérouler ? Chaque citoyen pourra-t-il l'utiliser à sa guise ? Faut-il le réserver ? Qui sera en charge des livraisons ?

Benjamin LANIER

La démarche me semble positive. Elle change de ce que l'on a pu faire jusqu'à présent. Après, vous parlez tout à l'heure de citoyens copropriétaires, mais c'est la Ville qui sera propriétaire. Il s'agit d'un prêt et non d'un investissement. Il ne faudrait pas que nos concitoyens s'imaginent être propriétaires du triporteur. Mais je trouve l'initiative intéressante. Bravo.

Claude DEBON

Nous nous sommes posé quelques questions. Votre présentation nous a éclairés, mais nous avons regretté de ne pas disposer de la convention. Nous nous en sommes rendu compte trop tard pour pouvoir la demander. Il nous semblait important d'avoir davantage de détails sur cette question de la propriété. Or, nous n'avons que les éléments de la note de présentation pour en avoir une idée.

On ne voit pas très bien l'intérêt de ce triporteur par rapport à l'existant. Pour l'instant, la livraison à domicile n'existe pas et la livraison entre deux lieux de consigne se fait déjà dans le cadre de Sceaux Shopping. Il n'est donc pas évident de voir l'intérêt de cet achat pour les usagers, les commerçants et la Ville. Cela reste une interrogation pour nous. Et surtout, se pose la question du mode de fonctionnement concret du système qu'on a du mal à comprendre à travers ce qui nous a été dit.

Jean-Jacques CAMPAN

Un petit mot pour compléter ce qui vient d'être dit. Vous avez parlé d'exploitation et vous avez parfaitement raison. Il va falloir que quelqu'un porte la responsabilité de ce prêt. C'est finalement une petite entreprise. J'imagine que quelqu'un va pédaler, puisqu'il s'agit d'un triporteur. Cette personne sera-t-elle salariée ? Est-ce que ce sera auto-entrepreneur ? Quel sera son statut ? Si elle a un accident, comment les assurances fonctionneront-elles ? On ne le comprend pas à la lecture de la note de présentation. Donnez-nous d'autres informations et nous pourrons émettre un avis. Nous aimerions bien savoir qui va pédaler et dans quel contexte.

M. le maire

Je crois que c'est essentiellement Florence, mais je n'en suis pas sûr. Je lui demande de répondre !

Florence PRESSON

La notion de copropriété est un abus de langage. La personne contribue fortement à l'usage. Nous parlons régulièrement de ce projet depuis 2015. Plusieurs articles sont parus sur le sujet dans le magazine. Beaucoup de personnes l'attendent. Le fait de contribuer financièrement, après avoir contribué à ce projet, incitera encore plus à son utilisation.

S'agissant de son utilité, nous avons eu une vraie réflexion sur la notion de logistique urbaine. Toutes les villes réfléchissent aujourd'hui à la manière d'éviter au maximum la livraison par véhicules et camions. On a aussi constaté que Sceaux Shopping n'était pas toujours la solution idéale quand on passe plusieurs commandes dans des magasins différents. Cela répond à certains besoins, mais pas à tous. On constate par ailleurs qu'il y a besoin d'une gestion du dernier et du premier kilomètre pour la réception et le renvoi de colis. C'est dans ce cadre que cette solution a été imaginée. Soit, on se limitait à un vélo permettant de livrer des colis. Et dans ce cas, le modèle économique n'était pas cohérent en raison d'un trop faible volume de livraison de colis. On a donc cherché à lui adjoindre d'autres services. Le Crédit Agricole manifeste son intérêt pour offrir ce type de transport à des personnes qui viendraient chercher leur chéquier par exemple. Il y a donc une vraie attente et une vraie demande. Cela pourrait servir à transporter des personnes qui rentrent du marché avec leurs courses. Des citoyens nous ont fait remonter le besoin de pouvoir fédérer des trajets à la MJC. Là aussi, cela répond à un besoin. Et il ne faut pas oublier qu'en termes de tourisme, on essaie d'attirer les personnes qui se promènent dans le Parc de Sceaux vers notre centre-ville, voire de les emmener à la Vallée des Loups. C'est un moyen de transport qui est écologiquement vertueux.

La Ville restera propriétaire du véhicule. C'est notre souhait. C'est un investissement de 16 000 €. Il est clair qu'une personne qui aimerait offrir ce service ne peut pas faire un tel investissement. Et c'est pour nous la garantie du niveau de service que nous attendons d'un tel transport.

En revanche, nous ne souhaitons pas recruter quelqu'un pour pédaler. Nous sommes dans une démarche de facilitation. Au même titre que nous ouvrons un appel pour contribuer à l'achat, nous allons proposer aux personnes qui le souhaitent de démarrer une activité. Lors de la Fête de la nature en 2015 et 2016, deux personnes nous ont expliqué qu'elles avaient commencé à faire ce type de travail et qu'elles gagnaient aujourd'hui leur vie de cette façon. Nous sommes dans cette démarche. Une personne qui avait entendu parler de ce projet nous a contactés, mais elle préférerait plutôt faire uniquement de la livraison de colis. Étant donné qu'il s'agit aussi de faire du transport de personnes, il y a une notion d'échanges et de lien social. Cette personne n'a pas souhaité s'engager

dans ce projet, mais je pense que, lorsque nous ferons cette proposition, des candidats se présenteront. Des associations présentes sur notre territoire peuvent également proposer ce service.

S'agissant du mode de fonctionnement, nous allons nous appuyer sur l'enquête que nous avons réalisée et qui a donné des résultats intéressants. C'est un document que l'on peut tout à fait vous communiquer. Les personnes s'attendent à pouvoir commander et réserver par téléphone ou via une application. Cela peut également fonctionner par abonnement, notamment dans le cas du transport d'enfants pour la MJC. Dans l'expérimentation que nous avons imaginée, il s'agirait d'un service ouvert le lundi après-midi, le mercredi et le week-end avec une possibilité de l'étendre. Les personnes en attendent pour 41 % des livraisons, pour 17 % du transport d'enfants, pour 26% du déplacement et de la promenade et pour 15 % le retour des courses. Des entreprises et des commerçants de la ville seraient intéressés. Nous avons par exemple rencontré un pressing qui serait intéressé par un service de livraison de linge chez ses clients.

Nous avons procédé à une évaluation du prix des courses. Les personnes s'attendent à peu près à 5€ pour une livraison, un peu plus de 5€ pour des déplacements et entre 10 et 15€ pour une promenade dans un contexte un peu plus touristique. 25 % des personnes interrogées étaient prêtes à payer plus de 15 € pour un circuit touristique avec une visite guidée.

Ai-je répondu à toutes les questions ?

Benjamin LANIER

Par rapport à l'initiative et aux besoins qui ont été identifiés, notamment celui lié au dernier kilomètre qui a été évoqué à plusieurs reprises, il n'y a pas forcément de débat. Mais ne met-on pas un peu la charrue avant les bœufs en achetant le triporteur sans avoir derrière l'entreprise ou les personnes qui pourront assurer ce service ? Il vaudrait peut-être mieux faire deux délibérations concomitantes, l'une sur le lancement du projet et l'autre sur l'achat. Cela me paraîtrait plus raisonnable. Sur le principe, nous sommes complètement d'accord, mais en l'occurrence, on achète l'outil sans savoir comment il sera exploité.

Florence PRESSON

C'est très simple. La société qui commercialise ce véhicule en a aujourd'hui 200 en activité en France, et majoritairement sur la région parisienne. Elle dispose d'une liste d'auto-entrepreneurs prêts à conduire ces véhicules. Très honnêtement, je préférerais avoir un Scéen. Entre le moment où nous lancerons cette campagne et la mise en place de ce dispositif, il s'écoulera un peu de temps et j'aimerais que le service puisse être assuré par un Scéen. Si tel n'est pas le cas, le service sera assuré par un auto-entrepreneur d'Île-de-France. Et cela ne coûtera strictement rien à la Ville.

Jean-Jacques CAMPAN

Je vais répéter un peu ce qui vient d'être dit. Sur le principe, l'idée est bonne. Cela étant, lorsque vous parlez d'auto-entrepreneur, vous dites d'abord que cela ne va rien coûter à la municipalité, ce qui n'est pas tout à fait vrai. Je comprends que la municipalité passera le bon de commande, puisqu'elle sera propriétaire du véhicule. Il y aura donc un peu de travail administratif. Or, à un moment où l'on est en train de se dire qu'il faut faire des économies, il n'est peut-être pas nécessaire de charger les services de la Ville.

Par ailleurs, quelle est la surface financière d'un auto-entrepreneur ? Vous nous parlez de transport d'enfants. Comment est-ce que cela va se passer du point de vue de l'assurance ? Je ne vous cache pas que je ne serai pas trop tranquille de lui confier mes petits enfants de 3 et 6 ans.

Imaginons par ailleurs que cet auto-entrepreneur tombe malade. Qui conduira le triporteur ?

Se pose également le problème de la garantie de remboursement des prêts, même si celle-ci n'est pas énorme, puisque l'on peut imaginer que les gens participeront à hauteur d'environ 50 €. Avec une course à 5 € et une promenade touristique entre 10 et 15€, est-ce que le compte d'exploitation de cet auto-entrepreneur permettra de dégager suffisamment de bénéfices pour pouvoir rembourser l'emprunt le moment voulu ?

Au vu de cette délibération, et tout en étant pourtant favorable au principe, il me semble qu'il faudrait avoir une étude plus approfondie du mode d'exploitation, des responsabilités de chacun et de la garantie de la Ville. On a parlé de mettre la charrue avant les bœufs, je pense que l'expression n'est pas mauvaise.

Florence PRESSON

Je pense que j'ai dû très mal m'exprimer. La Ville reste propriétaire de ce véhicule. Lorsque j'ai dit tout à l'heure que cela ne coûterait rien à la Ville, je parlais des frais de personnel. Il n'y a pas de frais de personnel, puisqu'il s'agira d'un auto-entrepreneur. En France et en Île-de-France, il y a à peu près 200 auto-entrepreneurs qui vivent de ce service. Je parlais tout à l'heure de deux personnes, parce qu'il y a effectivement une notion de garantie. Les calculs qui ont été réalisés permettent à quelqu'un de travailler trois jours et demi dans des conditions cohérentes de rémunération associée. Que nous ont dit les deux chauffeurs que nous avons rencontrés ? Ils nous ont expliqué qu'une relation sociale s'instaure très rapidement. Des personnes qui ne sortent plus de chez elles ont à nouveau la joie de faire des courses ou d'aller emprunter un livre à la bibliothèque. Elles vont discuter avec le chauffeur et créer une relation et un lien.

Il ne s'agit pas d'innover un nouveau moyen de transport du XXI^e siècle. Ce sera peut-être le deux cent unième véhicule en France et en Île-de-France. On reste dans un rôle de facilitateur. Imaginons le pire et que personne ne fasse de course en triporteur. C'est un objet qui a une valeur et qui peut être mis en vente. La gestion ne coûtera rien à la Ville, le contrat de maintenance étant à la charge

du chauffeur. Il a donc tout intérêt à ce que le véhicule fonctionne bien et qu'il puisse l'utiliser. On n'innove donc pas complètement sur l'objet en tant que tel. Par ailleurs, comme le disait tout à l'heure Benjamin, c'est un sujet que nous avons évoqué à plusieurs reprises, et j'ai l'impression de dire à nouveau beaucoup de choses que j'ai déjà dites.

Aujourd'hui, il s'agit d'autoriser le maire à lancer cette plate-forme participative qui sera ouverte du 1^{er} mars au 5 mai et qui permettra aux citoyens de Sceaux et d'ailleurs de participer au financement de ce triporteur. Nous assistions cette semaine à une réunion avec des personnes de Châtenay-Malabry qui se posaient la question de savoir si ce véhicule pouvait aller à la limite de leur ville.

Sylvie BLERY-TOUCHET

Je voudrais rajouter trois choses.

Premièrement, Sceaux Shopping, c'était ce qui nous manquait, la livraison à domicile.

Deuxièmement, nous travaillons avec le Département sur la mise en place d'un pass entre la Vallée-aux-Loups et le Domaine de Sceaux avec une formule déjeuner, mais il nous manque un moyen de transport. Effectivement, le triporteur n'a que 3 places, mais cela peut répondre à un besoin.

Troisièmement, lorsque nous avons parlé de ce projet aux commerçants, certains nous ont dit qu'ils étaient prêts à mettre de la publicité sur le triporteur.

Franchement, je ne comprends pas quelles sont vos peurs et vos craintes.

M. le maire

Je vais reprendre la délibération. Il s'agit en réalité de lancer la campagne de financement et d'autoriser le maire à signer la convention et les contrats de prêt avec les particuliers qui s'engageront dans cette opération. Il va de soi que si nous signons des contrats de prêt, nous achetons le triporteur. Mais il n'y a pas de risque sur le fonctionnement.

Je mets aux voix la délibération.

Qui est contre ?

Jean-Jacques CAMPAN

Le principe nous plaît, mais nous ne voterons pas cette délibération tant que nous n'aurons pas quelque chose de plus précis sur le fonctionnement, les responsabilités, les statuts, etc. Vous n'avez qu'à écrire ce que vous venez de nous dire. Vous pouvez faire un mini compte d'exploitation. Vous dites que 200 triporteurs de ce type fonctionnent. Très bien, mais j'en reviens à la notion de responsabilité. Que se passera-t-il en cas d'accident ? Quelles sont les garanties ? Surtout qu'un triporteur peut être dangereux. Si vous nous présentez un dossier plus détaillé, nous le voterons.

M. le maire

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à la majorité avec 29 voix pour (Philippe Laurent, Chantal Brault, Jean-Philippe Allardi, Sylvie Bléry-Touchet, Francis Brunelle, Florence Presson, Patrice Pattée, Isabelle Drancy, Philippe Tastes, Monique Pourcelot, Jean-Louis Oheix, Roselyne Holuigue-Lerouge, Bruno Philippe, Claire Vigneron, Jean-Pierre Riotton, Liza Magri, Thierry Legros, Pauline Schmidt, Xavier Tamby, Sakina Bohu, Othmane Khaoua, Thibault Hennion, Claire Beillard-Boudada, Timothé Lefebvre, Catherine Arnould, Benjamin Lanier, Sophie Ganne-Moison, Hachem Alaoui-Benhachem, Christian Lancrenon) et 3 voix contre (Jean-Jacques Campan, Claude Debon, Dominique Daugeras).

VII- PETITE ENFANCE – FAMILLE – VIE SCOLAIRE**Démarche Écolo Crèche – approbation de la convention de partenariat.****Chantal BRAULT**

La démarche Écolo Crèche a été présentée à l'Association des maires de France. Cette démarche exige des critères précis de mise en œuvre. Il convient que les équipes soient volontaires et que les locaux soient adaptés. Nous sommes en partenariat avec Bourg-la-Reine sur un certain nombre de sujets concernant la petite enfance, des formations, et du partage d'expériences. Il nous a donc semblé intéressant de partager cette démarche avec Bourg-la-Reine qui a déjà obtenu ce label Écolo Crèche sur l'un de ses établissements d'accueil de jeunes enfants.

Ce label oblige à un certain nombre de dispositions et doit faire l'objet d'une convention entre l'association et la Ville. Nous avons convenu d'envisager l'obtention de ce label pour l'une de nos crèches, la crèche Charaire, dont l'équipe est prête et volontaire et qui dispose de locaux adaptés. La seconde crèche serait la crèche Lycée/Albert 1^{er}, sachant que ce label s'attribue uniquement à une crèche en fonctionnement.

Il s'agit de mutualiser les coûts avec Bourg-la-Reine. Ceux-ci comprennent la formation, le suivi et le bilan. Une équipe s'assurera régulièrement que nous appliquons la convention qui s'impose à nous via l'engagement que nous prenons. Il y a donc un audit par an suivi d'un plan d'action et d'un cahier des charges important, ce qui demande quelques moyens. Je trouve intéressant d'envisager cette démarche en coopération avec Bourg-la-Reine, parce que cela permet d'enclencher une politique commune et qui s'oriente de plus dans le sens du développement durable.

Cela pose les questions de la qualité de l'air, la gestion de l'énergie au quotidien, les dépenses d'eau dans son utilisation quotidienne. Il y a toute une pédagogie qui se fait avec les petits autour de ce

label, et aussi des éléments liés à l'apprentissage de la cuisine, la possibilité de faire un jardin potager. Tout le projet éducatif de la crèche peut s'établir autour de cette question et de celle de l'épanouissement des enfants via la récupération de matériel et sa transformation, à usage ludique, ainsi que toute une série de jeux autour des arts plastiques. On évoque la possibilité de fabriquer des produits d'artisanat, de la pâte à modeler. Il est demandé aussi l'utilisation de produits adaptés pour l'entretien. J'ai même vu qu'il pouvait y avoir l'installation de hamacs dans la cour pour y faire la sieste. Nos petits dans des hamacs dans la cour pour la sieste, ce serait sympathique. Enfin une part de l'organisation des activités tourne autour de ce projet éducatif. C'est un apprentissage pour le personnel, une formation et une politique qui s'inscrit dans le temps avec les enfants et pour les enfants. Pour la crèche Charaire, nous pourrions commencer dès le mois de mai 2018 si cette convention qui vous est proposée est signée avec un budget prévisionnel de 3 200 € pour la première année et 2 400 € pour les deux années suivantes. Il s'agit d'une convention de trois ans renouvelable à condition que nous ayons atteint nos objectifs, ce renouvellement n'étant pas automatique.

M. le maire

Merci Mme Brault.

Est-ce qu'il y a des questions ?

Claude DEBON

Les apports de Mme Brault sont importants, parce qu'avec la note, nous ne demandions quelles améliorations étaient réellement visées. Cela n'apparaissait pas clairement. On voit bien qu'il en y a, mais finalement par rapport à quels problèmes. On n'entend jamais parler des problèmes qui se posent. Se lancer dans l'obtention d'un label est une opération lourde. Vous insistez sur le fait que l'équipe est volontaire. Cela paraît effectivement très important, car il peut y avoir une certaine résistance de la part du personnel à qui l'on demande ce travail supplémentaire.

La question que je me posais porte sur les actions de mutualisation avec Bourg-la-Reine. Y aura-t-il des opérations de formation en commun ? Quel est l'intérêt pour chacune des équipes de ce partage ?

Chantal BRAULT

Effectivement, c'est un effort. C'est la raison pour laquelle le choix de la première crèche concernée s'est fait en accord avec les équipes. Cela dit, les éducateurs jeunes enfants sont déjà un peu formés sur ces sujets s'inscrivant dans le cursus professionnel. Cela ira de soi rapidement

La mutualisation avec Bourg-la-Reine porte sur les coûts et la formation. Une crèche de Bourg-la-Reine a déjà obtenu ce label et d'autres crèches du département l'ont également obtenu. C'est

essentiellement la mutualisation des coûts, mais cela crée aussi une émulation, une sorte de comparaison et d'appui. Il est important de sentir que l'on est dans une sorte d'effort partagé.

Benjamin LANIER

Merci Mme Brault pour cette présentation.

Vous disiez que le projet s'appliquait à des crèches actives, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui d'Albert 1^{er}. On doit pourtant payer dès cette année pour cet établissement. Qu'en est-il de ce projet alors même que des recours sont en cours ? La convention étant de trois ans, que se passerait-il du point de vue du financement si cette crèche n'était finalement pas fonctionnelle au terme de ce délai ?

Vous indiquez également dans la délibération l'autorisation pour le maire de solliciter l'octroi de subventions. A-t-on une idée du montant que l'on pourrait obtenir ?

Chantal BRAULT

La CAF qui peut nous accompagner sur ce dispositif. Je n'ai pas les barèmes sous les yeux, mais ils sont plafonnés. Cela n'ira pas très loin. Mais que cette démarche soit soutenue par la CAF montre qu'il s'agit d'un label qui va compter.

Benjamin LANIER

Ce n'est pas remis en cause. Ce n'était pas dans mon propos.

Chantal BRAULT

J'ai bien compris.

Quant à cette contribution, nous nous acquittons aujourd'hui du label. De toute façon, la crèche Albert 1^{er} n'est pas en fonctionnement. Une fois qu'elle sera ouverte et en fonctionnement, nous reverrons certainement cette convention et la nature de l'élargissement de ce label. Le coût aujourd'hui concerne la formation des équipes.

Benjamin LANIER

J'entends bien, mais les modalités financières de la convention décrites en page 4 s'appliquent aux deux crèches ; crèche Charaire et crèche du Lycée/Albert 1^{er}. Est-ce que cela s'applique d'abord sur la crèche du Lycée avant d'être transféré sur la crèche Albert 1^{er} ? C'est juste pour que le sujet soit bien clair.

Chantal BRAULT

On ne va pas transférer le label. Il concernera les deux équipements. Si la crèche Charaire est opérationnelle et si l'équipe est prête, elle gardera son label.

Benjamin LANIER

Je parle de la crèche du Lycée/Albert 1^{er}. La crèche est actuellement rue du lycée. Est-ce cette équipe qui entamera cette démarche ?

Chantal BRAULT

L'équipe de la rue du Lycée entamera cette démarche, mais les équipements et les locaux ne sont aujourd'hui pas tout à fait conformes aux exigences du label. On a bien compris que cette crèche était en fin de vie, et les agents qui y travaillent actuellement ne seront pas nécessairement tous en responsabilité rue Albert 1^{er}.

Benjamin LANIER

Ce qui veut dire que la convention est caduque, puisqu'elle ne concernera ni la crèche rue du Lycée, ni celle rue Albert 1^{er}, cette dernière n'étant pas encore en fonctionnement.

Soit on paye uniquement pour Charaire, auquel cas il n'y a pas de souci. Mais si l'on paye aussi pour Albert 1^{er} alors que la crèche n'est pas en fonctionnement, cela me paraît problématique, sachant que la convention dure trois ans et qu'elle n'est pas renouvelable tacitement, puisqu'il faut démontrer notre capacité à conserver ce label Écolo Crèche, ce dont je ne doute pas un instant.

Chantal BRAULT

La convention n'est pas renouvelée automatiquement. Nous allons obtenir et faire vivre ce label pour l'instant à la crèche Charaire. Ce coût nous est imposé par cette convention avec l'idée d'étendre ce label. Lorsque la crèche Albert 1^{er} sera en fonctionnement, il sera temps de revoir la convention.

Benjamin LANIER

Par conséquent, quel est le coût de cette convention ?

Chantal BRAULT

C'est celui que je vous propose et les chiffres sont dans la délibération.

Claude DEBON

En fait, cela veut dire que nous devons payer à nouveau.

Chantal BRAULT

Pas nécessairement, puisque les tarifs seront au renouvellement de la convention.

Benjamin LANIER

Mme Brault, si cela ne s'applique pas à l'une des crèches, on aura quand même payé 3 200 € pour la première année, ce qui correspond normalement au coût pour deux crèches.

Chantal BRAULT

Ce sera finalement moins cher que le triporteur.

Benjamin LANIER

Ce n'est pas payé de la même façon. Et puis, je ne pense pas qu'il y ait une compétition, du moins je ne l'espère, pour savoir qui paiera le plus.

Nous nous abstiendrons. Vous présentez une délibération et nous posons des questions. Nous estimons que le projet est très intéressant, mais tel qu'il est présenté, nous payons pour un équipement qui n'est pas encore construit et pour lequel nous prenons le risque de payer pour rien. C'est dommage.

M. le maire

Je rappelle qu'il s'agit de 3 000 €...

Benjamin LANIER

C'est une question de principe.

M. le maire

Ce dossier a été travaillé avec les agents concernés. Même si le label n'est donné qu'à un établissement en fonctionnement, il est important que l'équipe qui prendra en main la crèche Albert 1^{er}, et qui sera en grande partie l'équipe de la crèche de la rue du lycée, commence à être formée.

Il n'y a par ailleurs aucune raison de penser que l'équipement ne sera pas livré comme prévu.

Benjamin LANIER

Je le souhaite.

M. le maire

En fait, il est important pour la crèche Charaire qui est en fonctionnement et dans laquelle les équipes sont volontaires et pour la future crèche Albert 1^{er}, dont l'équipe sera celle de la rue du Lycée, d'engager le dossier.

Chantal BRAULT

M. Lanier, j'ai dit que l'intégralité de l'équipe ne serait pas nécessairement la même dans trois ans. Aujourd'hui, on ne met pas en place ce label dans la crèche rue du lycée, mais le personnel peut toutefois suivre les formations, c'est à cela que nous nous engageons.

Benjamin LANIER

Si je peux me permettre, ce n'est pas ce que vous avez dit au début de votre intervention. Je n'ai aucun problème sur le principe de former l'équipe. Mais vous avez commencé votre intervention en disant que le label ne pouvait s'obtenir que sur des crèches en activité, parmi lesquelles Albert 1^{er}.

M. le maire

Pour obtenir le label, mais on peut préparer avant cette obtention de label.

Benjamin LANIER

On ne peut pas mettre en place un projet rue du lycée, puisqu'il s'agit d'un projet qui concerne un établissement en tant que tel. J'entends bien que l'on va former les personnes, mais c'est tout de même un projet plus global. Autant le limiter pour le moment à Charaire et l'étendre dans un second temps à Albert 1^{er}, après l'obtention du label. À cet égard, je ne doute absolument pas de la motivation et de l'implication des personnels.

Chantal BRAULT

Ce que je voulais dire, c'est que la construction d'une crèche n'a rien à voir avec ce label. L'action se fait à l'intérieur d'une crèche existante dans son mode de fonctionnement. Cela ne touche en aucun cas la construction ou le matériel utilisé pour la construction.

M. le maire

Nous mettons aux voix la délibération.

Jean-Jacques CAMPAN

Une petite remarque, si vous le permettez.

Vous évoquez la refacturation des déplacements dans la convention. De qui s'agit-il ? Des gens qui interviendront sur le site pour faire de la formation ? Je vois que vous remboursez 100 € de nuit d'hôtel. Lorsque je voyage, je ne paye pas 100 €. Qui est-ce que cela concerne ?

Chantal BRAULT

Ce sont les formateurs.

Jean-Jacques CAMPAN

Je pense que nous allons faire comme nos collègues et nous abstenir.

M. le maire

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à la majorité avec 27 voix pour (Philippe Laurent, Chantal Brault, Jean-Philippe Allardi, Sylvie Bléry-Touchet, Francis Brunelle, Florence Presson, Patrice Pattée, Isabelle Drancy, Philippe Tastes, Monique Pourcelot, Jean-Louis Oheix, Roselyne Holuigue-Lerouge, Bruno Philippe, Claire Vigneron, Jean-Pierre Riotton, Liza Magri, Thierry Legros, Pauline Schmidt, Xavier Tamby, Sakina Bohu, Othmane Khaoua, Thibault Hennion, Claire Beillard-Boudada, Timothé Lefebvre, Catherine Arnould, Christian Lancrenon) et 6 abstentions (Benjamin Lanier, Sophie Ganne-Moison, Hachem Alaoui-Benhachem, Jean-Jacques Campan, Claude Debon, Dominique Daugeras).

Convention d'accès à "Mon Compte Partenaire" à intervenir avec la Caisse d'allocations familiales des Hauts-de-Seine.

Chantal BRAULT

Il s'agit d'une convention simplifiée et modernisée. Elle existe aujourd'hui en deux spécificités : CAFPRO et CAF partenaires. Cela concerne toute la gestion de la part de la CAF des prestations familiales passant par nos équipements et nos personnels pour le suivi des dossiers du public bénéficiant de ces prestations.

Il est prévu aujourd'hui de réunir ces deux dispositifs pour n'en former qu'un seul : "Mon Compte Partenaire" visant à la simplification des démarches. Tout cela est sécurisé et confidentiel et aide au pilotage des dossiers par les services support. C'est quelque chose de classique auquel nous sommes liés depuis longtemps. Nous avons voté en 2007 et reprécisé les choses en 2015. Il s'agit aujourd'hui d'une modification dans un objectif de simplification. Et vous savez qu'il y a de toute façon une désignation des administratifs qui sont en lien avec la CAF. Tout le monde n'y a pas accès. Ces accès sont en effet très restreints, sécurisés et maîtrisés. J'en discutais hier après-midi avec la Sceaux, le 15 février 2018

CNAF, qui a par ailleurs un autre dispositif statistique, et qui me disait que ce système ne permettait pas de faire de statistiques, les données contenues étant confidentielles. Il s'agit de faciliter la gestion des dossiers des bénéficiaires des prestations familiales de la CAF.

M. le maire

Merci beaucoup.

Est-ce qu'il y a des questions ?

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Approbation de la convention avec la ville de Bourg-la-Reine relative à la scolarisation d'enfants réginaburgiens au sein de l'école du Petit Chambord de Sceaux.

Chantal BRAULT

Là aussi, nous sommes dans une sorte de partenariat pour optimiser nos équipements scolaires. L'inspectrice a commencé le recensement des effectifs dans la circonscription depuis déjà plus d'un mois en vue de se prononcer sur l'opportunité de maintenir, de fermer ou d'ouvrir des classes. Au vu de l'évolution des effectifs de l'école de la Fontaine Grelot à Bourg-la-Reine, qui se trouve sur le secteur géographique de l'école du Petit Chambord à Sceaux, il apparaît que nous pourrions envisager un rééquilibrage des effectifs dans le cadre d'un partenariat intelligent et cadré.

Les flux d'enfants ne sont pas réguliers d'une année sur l'autre ou d'une école sur l'autre. La maternelle du Petit Chambord accueille déjà quatre enfants dérogataires de Bourg-la-Reine cette année. Nous avons imaginé que cet accueil se fasse désormais à travers la mise en place d'une convention afin que les modalités de ce partenariat puissent être cadrées, permettant ainsi de maintenir le nombre de classes dans l'école du Petit Chambord en accueillant ces enfants réginaburgiens.

Il s'agit d'une convention-cadre qui permettra de facturer les familles selon leur quotient familial pour les activités périscolaires. La Ville de Bourg-la-Reine participera aux charges liées à la scolarisation des enfants au sein de l'école du Petit Chambord à hauteur de 1 000 € par enfant en maternelle et 500 € par enfant en élémentaire.

La Ville de Bourg-la-Reine prendra également en charge le coût complémentaire des prestations périscolaires sur la base du coût maximum du quotient le plus élevé de la ville de Sceaux.

M. le maire

Merci.

Sceaux, le 15 février 2018

Vous avez bien noté qu'il s'agit d'un partenariat tout à fait particulier avec la ville de Bourg-la-Reine. Les conditions d'inscription de ces enfants réginaburgiens dans les écoles municipales de Sceaux et les conditions financières accordées aux familles sont tout à fait différentes de celles des enfants domiciliés en dehors de Sceaux, mais fréquentant les écoles de Sceaux. C'est donc un partenariat privilégié que nous poursuivons avec la Ville de Bourg-la-Reine.

Benjamin LANIER

Merci Mme Brault. J'ai trois questions.

Combien d'enfants pourraient être concernés par cette convention ?

Est-ce que cela fonctionne dans l'autre sens ? Est-ce qu'il y a une réciprocité ?

Il est enfin mentionné à la fois dans la présentation et dans la convention que cette convention concerne l'école primaire du Petit Chambord, mais je pense qu'il s'agit de l'école du Petit Chambord tout court, puisque la convention fait allusion à la fois à l'école maternelle et élémentaire.

Hachem ALAOUI-BENHACHEM

J'avais deux questions. Pourquoi uniquement l'école du Petit Chambord ? Je suppose que c'est en raison de sa proximité avec Bourg-la-Reine. Mais pourquoi pas les Blagis également ?

Et pourquoi pas également une convention avec Antony, l'école du Petit Chambord étant également à proximité d'Antony.

Claude DEBON

Ce qui m'a frappée, c'est que l'on parle dans la note de présentation ainsi que dans la convention des écoles de Sceaux alors qu'en fait, il s'agit d'un partenariat spécifique avec le Petit Chambord. Quelle volonté y a-t-il derrière ? Est-ce que cela veut dire qu'on pourrait ouvrir d'autres écoles au même type de partenariat alors que cela paraît quand même très spécifique à l'école du Petit Chambord qui est en manque d'effectifs ? Cela ne nous pose pas de problème. Au contraire, cela permet d'optimiser l'école. Mais pour les autres écoles, cela semble moins évident. Pourquoi parlez-vous des écoles de Sceaux ?

Chantal BRAULT

En ce qui concerne les effectifs, nous avons envisagé d'accueillir une vingtaine d'enfants. Il est prévu pour l'heure de fermer une classe de l'école maternelle du Petit Chambord. Et l'on parle de l'école primaire du Petit Chambord, car une école qui a une école maternelle et une école élémentaire sous le même toit s'appelle une école primaire.

Il était envisagé d'ouvrir une classe supplémentaire à l'école de la Fontaine Grelot dans un Algeco dans la cour. L'inspectrice, dans sa sagesse, a imaginé que si Bourg-la-Reine et Sceaux parvenaient Sceaux, le 15 février 2018

à un accord, nous pouvions éviter un désagrément de part et d'autre. La signature de cette convention nous permettrait de préserver le nombre de classes dans cette école.

Ce rapprochement avec l'école du Petit Chambord est logique en raison d'une proximité naturelle avec la ville de Bourg-la-Reine. Nous avons déjà eu l'occasion d'accueillir des enfants de cette ville. Mais la convention est un petit peu plus large. Il pourrait y avoir aussi des enfants de Sceaux qui pourraient être scolarisés à Bourg-la-Reine. Cela m'étonnerait, car nous n'avons jamais de dérogation pour quitter Sceaux, mais cela pourrait arriver.

Quant à Antony, nous n'avons aucune raison de conclure un tel partenariat. Il n'y a pas de demande de la part d'Antony et il n'y a pas d'écoles d'Antony qui soient très proches du Petit Chambord. L'idée est plutôt d'entretenir nos relations avec Bourg-la-Reine par ce partenariat qui a une certaine cohérence et logique. Si cette optimisation nous permet de garder une classe ouverte, cela nous va bien. Cela est évidemment révisable. Un bilan régulier sera fait. Et si nous avons un afflux d'enfants trop important, nous réviserons tout cela. Mais je ne pense pas que les enfants de La Fontaine Grelot seraient désireux d'aller à l'école des Clos Saint-Marcel. On n'est plus du tout sur le même circuit géographique. Il s'y dénombre pourtant également des effectifs en baisse. Il y aura sans doute une fermeture de classe élémentaire aux Clos Saint-Marcel. Il a même été question de fermer une classe de maternelle aux Clos, mais cela sera précisé ultérieurement. Ces décisions se prennent au dernier moment quand le comptage des effectifs se fait et ce jusqu'au mois de juin, voire même jusqu'au mois de septembre. Nous reviendrons pour statuer ensemble sur la préservation au maximum de nos classes.

Jean-Jacques CAMPAN

Sur le principe, nous sommes d'accord. Simplement, c'est une question de forme. La convention prévoit l'accueil d'enfants de Bourg-la-Reine à l'école du Petit Chambord. Il me semble que la délibération devrait préciser qu'il s'agit de l'autorisation de la scolarisation des enfants réginaburgiens au sein de l'école du Petit Chambord.

M. le maire

Je suis d'accord. Il faut changer les termes de la délibération.

Jean-Jacques CAMPAN

Sauf à écrire de manière plus large que cette possibilité pourrait s'étendre à d'autres écoles, mais il y aurait alors une nouvelle convention à mettre en place.

M. le maire

Nous allons changer le titre de la convention et de la délibération pour le titre suivant : *"Convention relative à la scolarisation des enfants réginaburgiens au sein de l'école du Petit Chambord de Sceaux, le 15 février 2018*

Sceaux". C'est une erreur de l'administration. On changera aussi le titre de la délibération. Effectivement, nous aurions pu imaginer faire une convention globale qui concerne toutes les écoles. C'est déjà assez compliqué ainsi. C'est nouveau et il faut avancer doucement. Nous en discuterons si nous souhaitons effectivement étendre cette possibilité à d'autres écoles, comme Les Blagis, pour laquelle il n'y a pour l'instant pas de demande, puisque l'école Pierre Loti à Bourglala-Reine n'a pas de problème d'effectifs. Là, on le fait spécifiquement pour une durée de trois ans.

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Je vous en remercie. C'est une délibération assez importante sur un plan symbolique.

VIII- FINANCES

Rapport d'orientations budgétaires – année 2018.

Isabelle DRANCY

Comme chaque année, dans les deux mois qui précèdent l'adoption du budget primitif, nous devons vous présenter un rapport sur les grandes orientations budgétaires pour l'année 2018. Comme vous le savez, nous ne disposons pas encore des chiffres définitifs qui composeront le budget primitif, puisqu'ils ne seront connus que lors de l'examen du compte administratif qui interviendra le 29 mars. Mais l'on peut d'ores et déjà tracer les principaux éléments qui nous permettront de bâtir le budget 2018.

Revenons d'abord sur la situation financière de la Ville à la fin de l'année 2017. Ce rapport, prévu par l'article L 2312.1 du code général des collectivités territoriales, doit comporter un certain nombre d'éléments, parmi lesquels les évolutions des dépenses et des recettes ainsi que l'évolution de la dette.

Au 31 décembre 2017, la dette totale de Sceaux a baissé et s'élève à 53,9 M€. Elle se compose de deux éléments : d'une part, la dette indispensable au financement des équipements communaux qui s'élève à 42,5 M€ et d'autre part, la dette pour compte foncier qui s'élève à 11,4 M€.

La dette totale est inférieure à celle de 2008 qui s'élevait à 56,4 M€, la Ville ayant profité de taux d'intérêt historiquement bas, ce qui lui a permis de maintenir un bon niveau de service public.

La Ville ne possède aucun emprunt toxique ou structuré et maintient une répartition équilibrée de sa dette entre taux fixes et taux variables (55,5% fixe et 44,5% variable).

Le coût total de cette dette, compte tenu de cette répartition équilibrée, s'élève à 2,26% au 31 décembre 2017. Cette année encore, nous avons pu bénéficier d'une baisse des charges financières,

certes un peu moins importante que les années précédentes, mais néanmoins en diminution de 52 000 €.

S'agissant de la capacité d'autofinancement, le résultat comptable 2017 devrait s'élever, selon les chiffres provisoires, à 1 296 k€, contre 648 k€ en 2016.

Ce résultat comptable, majoré des dotations aux amortissements, donne une capacité d'autofinancement qui devrait se situer aux alentours de 2,4 M€, ce qui est un très bon résultat qui démontre que l'on a su apprécier au plus juste les dépenses tout en bénéficiant de recettes supplémentaires par rapport à la prévision budgétaire, notamment en matière de droits de mutation, de subventions et de produits des services et du domaine. Ces ressources supplémentaires nous ont ainsi permis de faire face à des dépenses imprévues ainsi qu'à la diminution des dotations. Voilà ce que l'on peut dire de la fin de l'année 2017.

Comment l'année 2018 se présente-t-elle pour la ville de Sceaux? Les projections macro-économiques en ce début d'année 2018 tablent sur une croissance dans la zone euro estimée à 1,8 % et une croissance française estimée à 1,7 %.

Le taux d'inflation est estimé à 1 % et l'objectif de réduction du déficit public fixé par la loi de finances 2018 est de 2,6% du PIB, répondant ainsi aux critères de Maastricht. Cette année encore, un effort d'économies très important sera demandé aux collectivités locales, puisqu'il devrait représenter, entre 2018 et 2022, 13 milliards d'euros. Vous avez vu que la loi de Finances prévoit un article visant à contraindre les collectivités dont le budget de fonctionnement est supérieur à 60 millions d'euros à moins dépenser et à moins s'endetter. Pour le moment, la ville de Sceaux n'est donc pas concernée.

L'autre élément structurant est une nouvelle baisse de la dotation globale de fonctionnement pour Sceaux alors même qu'elle devait être stabilisée. Mais Sceaux perdant des habitants, bien loin de l'idée que l'on se fait parfois de la densification et de l'augmentation de sa population, et étant considérée comme une commune riche, fera l'objet d'un écrêtement de sa dotation globale de fonctionnement, ce qui conduira à une nouvelle perte de 153 k€.

Par ailleurs, la réforme de la taxe d'habitation met en exergue les mêmes inquiétudes, c'est-à-dire une disparition progressive d'impôts locaux remplacée par des dotations de l'État. Certaines catégories de contribuables verront leur taxe d'habitation diminuer de 30%. Cette suppression partielle de la taxe d'habitation sera intégralement compensée à la commune en 2018 par un mécanisme de dégrèvement, mais sans aucune garantie de maintien dans le temps, comme nous l'avons vu avec toutes les exonérations de compensation qui fondent comme neige au soleil.

Cette réforme de la taxe d'habitation intervient alors que l'important chantier de révision des valeurs locatives des locaux d'habitation est en cours, après que celle relative aux immeubles professionnels et commerciaux soit entrée en vigueur en 2017.

Enfin, Sceaux est membre de la Métropole du Grand Paris ainsi que de l'établissement public de coopération intercommunale Vallée Sud Grand Paris. Cet établissement regroupe 11 communes : Antony, Bagneux, Bourg-la-Reine, Châtenay-Malabry, Châtillon, Clamart, Fontenay-aux-Roses, Le Plessis-Robinson, Malakoff, Montrouge et Sceaux. Un certain nombre de compétences sont désormais exercées par cet EPT, notamment celle relative à l'urbanisme, ce qui a un impact financier et budgétaire sur les budgets communaux. Les impôts locaux qui jusqu'alors étaient versés à l'ancienne communauté d'agglomération des Hauts-de-Bièvres sont désormais versés à la Ville de Sceaux qui doit ensuite les reverser à l'EPT. À ce titre, la Ville a perçu en 2017, 5 millions d'euros au titre de la taxe d'habitation et de la taxe foncière qu'elle a ensuite intégralement reversés à Vallée Sud Grand Paris. De la même façon, la Ville reçoit de la Métropole du Grand Paris la dotation de compensation "part salaire" de la taxe professionnelle qui était initialement perçue par la CAHB qu'elle doit ensuite reverser à l'EPT Vallée Sud Grand Paris. Tous ces éléments ne participent pas à la lisibilité des flux financiers. Voilà dans quel paysage évolue notre ville.

Les recettes sont par ailleurs en baisse, au premier rang desquelles la dotation globale de fonctionnement. La baisse est estimée à 153 k€ en raison de la diminution de la population de Sceaux et de l'application du dispositif d'écrêtement aux communes dont le potentiel fiscal par habitant est supérieur à 75% du potentiel fiscal moyen par habitant.

Le rapport présente l'évolution des recettes de la DGF qui est passée de 4 543 k€ en 2012 à un montant estimé à 2 198 k€ pour 2018, ce qui représente une perte très importante.

Autre élément très important, le fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle devrait baisser de 14 %.

S'agissant de la revalorisation des bases, le système tel qu'il était déterminé par la loi de Finances, ayant changé depuis 2017, il est désormais fondé sur l'évolution effective du taux de l'inflation et non plus sur son évolution prévisionnelle. Les impôts locaux devraient donc augmenter cette année de 1,24 %.

Cette année encore, nous maintenons notre politique d'abattement particulièrement intéressante pour les familles scéennes. Je vous rappelle que l'abattement obligatoire est en effet fixé à 10% pour 1 à 2 personnes à charge et 15% pour 3 personnes à charge et plus. Il s'élève à Sceaux respectivement à 20% et 25%, ce qui permet d'alléger de façon très significative la taxe d'habitation des familles scéennes. Ajoutons que cet abattement voté par la commune s'applique également sur l'impôt de la communauté d'agglomération. Pour la commune, cette politique d'abattement représente un coût d'environ 1,1 M€.

La tarification des services aux usagers reste quasiment stable, l'augmentation de la plupart des tarifs ayant été limitée au maximum à 1,1% tandis que d'autres tarifs ont été gelés.

S'agissant de la taxe additionnelle aux droits de mutation à titre onéreux, nous avons eu une bonne surprise, puisque nous avons bénéficié en 2017 de 1,8 M€ et que nous prévoyons, pour l'année 2018, 1,4 M€.

Les contributions versées par nos partenaires institutionnels seront vraisemblablement en baisse, notamment pour ce qui concerne les contributions de la CAF, suite au nouveau mode de calcul qui nous a été imposé.

En ce qui concerne le fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA), nous devrions avoir une légère augmentation en raison de l'élargissement de ce fonds à certaines dépenses de fonctionnement et de la légère augmentation de nos investissements.

Le contexte est également marqué par une nouvelle augmentation des charges pesant sur les collectivités locales, notamment en raison du maintien à un haut niveau de la contribution de Sceaux au fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC). On estime en effet que la commune devra verser 523 k€ en 2018 le revenu des Scéens étant très important par rapport à la moyenne des revenus des autres communes. L'État considère par ailleurs que l'effort fiscal à Sceaux est inférieur à la moyenne nationale, c'est-à-dire que l'on ponctionne moins que dans les autres communes.

S'agissant des charges, nous estimons que les dépenses de personnel progresseront de 1,4 % en 2018. Cette augmentation est néanmoins inférieure à celle de 2017. Elle s'explique notamment par des causes exogènes, telles que l'augmentation du taux de cotisation des accidents du travail et des cotisations URSSAF sur la maternité et la maladie. Nous espérons toutefois parvenir à maîtriser cette augmentation en faisant de gros efforts en interne pour favoriser la mobilité, pour améliorer le suivi et la gestion du personnel, par le non-remplacement systématique des agents absents, par la lutte contre les risques psychosociaux et la limitation des heures supplémentaires.

Les dépenses du personnel représentent le poste sur lequel nous avons le moins de visibilité en raison de l'impact de l'instauration d'une indemnité compensatrice de la hausse de la CSG, les décrets ayant été pris en fin d'année. De même, l'effet de la restauration de la journée de carence est encore à ce jour mal connu.

Sur les tableaux qui vous sont fournis, vous constaterez que la durée du travail s'établit à Sceaux à 1 607 heures annuelles, conformément à la réglementation sur le temps de travail. L'essentiel des effectifs de la Ville est constitué d'agents de catégorie C, à 74%. Cela s'explique par le fait que 80% des agents communaux travaillent dans la production de services directement auprès des habitants dans les écoles, crèches, centres de loisirs ou restauration scolaire.

Il apparaît dans ce contexte que nous sommes de plus en plus contraints en raison des phénomènes de péréquation et nous devons chaque année nous serrer davantage la ceinture. Voilà tracées les orientations de l'année sur les dépenses et les recettes.

Quelles sont nos priorités pour l'année 2018 ? Elles consistent à améliorer la qualité et le service public rendu aux usagers. Cette amélioration de la qualité du service public aux usagers se fait à travers trois éléments.

Première priorité, l'exigence de qualité à travers notre engagement dans la démarche "Qualiville" qui mesure la rapidité et la clarté des informations délivrées au public.

L'autre élément permettant d'améliorer la qualité du service rendu à la population réside dans le fait de favoriser les possibilités de paiement des services par Internet via les moyens de paiement modernes. Nous enregistrons à cet égard de très bons résultats, puisque 73% des familles utilisent les moyens de paiement dématérialisés.

Nous participons enfin à l'expérimentation de la certification des comptes publics locaux avec la chambre régionale de comptes et la Cour des comptes, cette certification étant destinée à assurer la régularité, la sincérité et la fidélité des comptes de la Ville.

Notre deuxième priorité porte sur le soutien aux familles scéennes et la priorité donnée à l'éducation. Vous le savez, Sceaux se fait un devoir de répondre au plus grand nombre des demandes d'accueil en crèche. 90% des demandes sont ainsi satisfaites, ce qui représente un effort financier considérable (10% du budget de la Ville). Ce soutien aux familles scéennes se traduit également par le vote des abattements maximaux pour charges de famille, ce qui représente un coût de 1,1 M€ pour la Ville, et 1 620 k€ en intégrant des abattements pour charges de famille sur les impôts encaissés et reversés à l'EPT.

Le soutien à la vie scolaire et périscolaire reste également une priorité municipale et se traduit par le développement des classes transplantées, d'activités qualitatives sur la pause méridienne et le maintien d'un ATSEM par classe en école maternelle. Aujourd'hui, très peu de communes ont encore un tel niveau d'encadrement des enfants.

Notre effort porte également sur l'accompagnement des personnes en difficulté ou les plus âgées avec la création de l'espace senior.

Nous donnons également la priorité à l'action culturelle avec le lancement du chantier de modernisation de la bibliothèque et l'importance des subventions versées à la MJC et au CSCB, d'autant que ce dernier ne bénéficie plus du soutien de l'État réservé aux quartiers prioritaires de la ville en raison de la redéfinition des périmètres de la géographie prioritaire de la politique de la ville.

Autre élément en faveur du soutien aux familles et à l'éducation, les projets de construction de la résidence pour étudiants et de la crèche de 40 berceaux sur le site Albert 1^{er}.

Notre troisième priorité porte sur un environnement urbain de qualité avec la poursuite de l'enfouissement des réseaux électriques qui représente un travail de longue haleine et nécessite des investissements importants. Entre 2014 et 2016, nous avons ainsi procédé à l'enfouissement des Sceaux, le 15 février 2018

réseaux dans le quartier du Parc, la rue de la Chrétienté et la rue du Lycée. En 2017 et 2018, ce programme d'enfouissement devrait se poursuivre avec les quartiers des Blagis, du Lycée et Robinson.

Nous favorisons par ailleurs tout ce qui a trait à la mobilité pour les personnes en difficulté, notamment par la mise en place d'un service de transport pour les personnes à mobilité réduite avec la Croix rouge.

D'importants travaux de rénovation des parkings ont eu lieu depuis novembre 2017 et se poursuivront en 2018 dans le cadre de la délégation de service public intervenue avec EFFIA qui procédera à de très gros investissements de l'ordre de 1,4 M€. Les équipements, l'éclairage, les peintures, la signalétique et les contrôles d'accès seront ainsi entièrement refaits à neuf. De nouveaux services seront proposés et un nouvel ascenseur sera installé au parking Robinson. Ces projets témoignent d'un gros effort réalisé en matière de sécurisation et d'amélioration des parkings.

La Ville accorde également une grande importance à l'accentuation des actions de prévention situationnelle en matière de sécurité publique avec la mise en place de la vidéoprotection au square Robinson. Il convient de noter que nous devons financer seuls ces opérations, l'État nous ayant promis des subventions avant de se désengager.

Toutes ces actions municipales s'intègrent dans une démarche affirmée de développement durable avec le développement des stations Autolib' qui connaissent un très grand succès à Sceaux.

Nous maintenons par ailleurs notre effort en matière de logement social. La Ville atteindra dans les années qui viennent le taux requis de 25 % de logement social sur son territoire et se situe actuellement à 22,4 %. L'opération des Quatre Chemins devrait nous permettre d'atteindre le taux requis. Vous avez vu aussi que pour atteindre ce taux de 25 % tout en restant autonome, la Ville a décidé de fusionner Sceaux Habitat avec l'office de Bourg-la-Reine afin de créer une société d'économie mixte. La Ville de Sceaux, qui compte plus de logements sociaux que Bourg-la-Reine, possède la majorité du capital.

Nous essayons également d'accompagner les associations dans leurs activités et l'animation de la Ville.

Nous voulons également donner la priorité à la valorisation touristique et économique de la Ville. Nous souhaitons à cet égard développer un politique visant à organiser et faciliter les tournages de films sur la ville. À titre indicatif, et même si cela représente un apport marginal dans les recettes, trois films ont été tournés à Sceaux en 2017 pour un montant de redevance de 6 000 €. Cette activité a des retombées économiques sur les commerces de la ville, puisque l'on estime qu'un euro dépensé rapporte six euros à l'activité économique.

Nous avons enfin à cœur de poursuivre notre politique de maintien en bon état du patrimoine municipal. A cet égard, nous allons entamer les études et le début des travaux de la phase 2 de la

réhabilitation de l'église Saint-Jean-Baptiste, les travaux du nouveau projet de requalification du site sportif et de loisirs des Blagis, la poursuite des travaux de construction de la crèche Albert 1^{er} et la poursuite des travaux de rénovation de la bibliothèque municipale. Ce sont des projets de grande ampleur, et nous ne nous interdisons pas, selon les opportunités qui se présenteront, d'augmenter nos réserves foncières.

Pour financer ces investissements, nous tentons de dégager un maximum d'auto-financement et nous recherchons de manière active des subventions auprès de tous nos partenaires. Nous avons créé dans ce but une cellule dédiée qui nous a permis d'obtenir des subventions pour l'espace senior et pour la bibliothèque. De la même façon, nous l'avons missionnée pour obtenir une subvention de la part de la Région pour le site sportif et de loisirs des Blagis.

La Ville ayant un gros pic d'investissements à financer dans les années 2018 à 2021, nous aurons recours à l'emprunt, éventuellement à la cession ou à la mise en bail à construction de nos réserves foncières. Et surtout, nous maintiendrons notre niveau de dépenses de fonctionnement stabilisé, puisqu'entre 2008 et 2016, celles-ci n'ont augmenté que de 0,3% par an.

L'exercice 2018 étant toutefois caractérisé par un pic de dépenses d'investissement, nous pensons qu'il sera sans doute nécessaire d'augmenter les impôts. Pour l'instant, cette hausse n'a pas été chiffrée, mais la Ville doit envisager un renforcement de sa capacité d'autofinancement pour mener à bien tous ces projets d'investissement.

M. le maire

Merci Mme Drancy.

Qui souhaite intervenir ?

Jean-Jacques CAMPAN

Si vous le permettez, je commencerai d'abord par quelques questions. Je ferai mes commentaires par la suite lorsque j'aurais obtenu des réponses.

La première question concerne le premier paragraphe de la page 8. Je n'ai pas bien compris la phrase suivante : "*La hausse des dotations de péréquation est également financée par la baisse du fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle*". Est-ce que vous pourriez m'apporter une explication ?

La deuxième question concerne l'antépénultième paragraphe de la page 9. Vous dites que la moyenne des revenus à Sceaux est bien supérieure à la moyenne nationale, ce qui nous pénalise dans le système d'attribution des dotations. Je le comprends bien, encore qu'il s'agisse d'une vision un peu particulière. Comme j'ai déjà eu l'occasion de le dire, cette moyenne est très élevée, car 10 à 15% de la population a des revenus très élevés, ce qui n'est pas le cas du reste de la population. Du coup, vous écrivez que les services de l'État calculent que l'effort fiscal à Sceaux est inférieur à la Sceaux, le 15 février 2018

moyenne. Je ne comprends pas bien comment on peut avoir des revenus largement supérieurs à la moyenne et en même temps un effort fiscal inférieur à la moyenne. Qu'est-ce que vous appelez "effort fiscal" ? Cela correspond-il à l'impôt sur le revenu, aux taxes locales ? Je ne comprends pas bien ce mécanisme.

La troisième question concerne la page 10. Je n'ai pas bien compris l'effet sur les dépenses de personnel de l'instauration d'une indemnité compensatrice de hausse de la CSG, contrebalancée par la diminution de certaines contributions des collectivités. J'avais cru comprendre qu'au niveau national, l'augmentation de la CSG serait compensée par une diminution de certaines charges sociales. Ce que je ne comprends pas, c'est l'instauration d'une indemnité compensatrice. Par qui et qui paiera ?

Voilà pour mes trois questions.

M. le maire

Nous répondrons ensuite à toutes les questions.

Qui souhaite intervenir ?

Benjamin LANIER

Merci M. le maire et merci Mme Drancy pour la présentation de ce rapport. Merci aussi aux services et à l'administration, qui cette fois n'est pas fautive, M. le maire, et merci à Mme Bousquet pour le travail effectué sur cette note de présentation.

Il est vrai qu'il s'agit d'un travail assez récurrent dans lequel on retrouve les mêmes éléments d'année en année. Le point positif, que je souhaite noter, concerne la certification des comptes. Nous en avons d'ailleurs parlé lors de la réunion sur le suivi budgétaire. Je pense qu'il est effectivement intéressant de s'inscrire dans cette démarche.

Se posent ensuite des questions sur la dernière partie. Il est notamment question d'un pic de dépenses d'investissement en raison d'un certain nombre de chantiers en cours. Mais quelle est l'évaluation de ce montant qui nécessite d'augmenter les impôts, comme vous venez de l'indiquer ?

Hachem ALAOUI-BENHACHEM

Merci pour cette présentation et ce rapport où l'on retrouve effectivement un certain nombre de choses qui se répètent et la même politique que vous voulez mettre en œuvre.

J'avais une seule question sur les priorités affichées pour 2018. Vous parlez de sécurité et je voulais savoir si, par chance, nous serions choisis pour l'expérimentation concernant la police de sécurité au quotidien. Je crois savoir que la ville de Sceaux s'était portée candidate. Je voulais savoir si nous avions été choisis ou non.

Jean-Philippe ALLARDI

Merci M. le maire. Je voulais remercier notre collègue pour cette présentation du DOB qui fait bien part de toutes les contraintes que nous connaissons actuellement, en raison notamment de la baisse des dotations. Je rappellerai toutefois que l'endettement des collectivités locales ne représente que 9 % de la dette des administrations publiques. Nous aimerions donc que les efforts demandés aux collectivités locales soient pris de manière sérieuse et drastique par l'État.

Il est important dans notre engagement d'élus municipaux de porter les éléments du programme sur lequel nous avons été élus, notamment tous ces engagements sur la qualité de ce qui fait le bien-vivre à Sceaux et l'attractivité de notre territoire. Il faut aussi qu'en tant qu'élus, nous soyons à la hauteur de ce qu'est la population de Sceaux.

Sceaux est une commune très singulière, puisque pour 20 000 habitants, nous avons 10 000 étudiants. Si l'on compte tous les apprenants, cela représente à peu près 14 500 personnes. C'est quelque chose de très spécifique et nous devons accompagner ce développement. C'est la raison pour laquelle nous avons notamment lancé la rénovation de la bibliothèque. Sans ces travaux, nous aurions été contraints de fermer cet établissement. Je rappelle que, dans son fonctionnement, la bibliothèque est également très singulière, puisque celle-ci a un taux de fonctionnement similaire à celui d'une commune de 40 000 habitants. Tout cela nous oblige. Je sais bien que c'est compliqué et que nous sommes face à une forme de syndrome. Nous devons faire face à un pic d'investissement avec le chantier de la bibliothèque et celui de l'église, mais ceci fait partie des marqueurs de notre Ville qu'il faut absolument préserver, car ils font partie de l'attractivité de notre territoire. Je participais récemment à un colloque de l'AVUF où nous parlions notamment de ces communes qui ont la chance d'accueillir des étudiants sur leur territoire, ce qui donne une vie si singulière à certains lieux. Je crois que ceci est important et qu'il faut que nos engagements soient cohérents avec tous ces marqueurs.

Dominique DAUGERAS

Ma question concerne la page 16. Il est écrit : *"La poursuite d'une politique de maintien en bon état du patrimoine municipal grâce à des travaux d'entretien des bâtiments et de l'espace public"*. Ensuite, on énumère le programme de travaux à réaliser : l'église Saint Jean-Baptiste, la requalification du site sportif, la poursuite des travaux de construction de la crèche Albert 1^{er}, la poursuite des travaux de rénovation de la bibliothèque, la poursuite du programme d'enfouissement des réseaux. Selon moi, il s'agit bien plus que du maintien en bon état du patrimoine municipal. C'est de la construction. J'aurais voulu savoir pourquoi l'on parle de maintien en bon état du patrimoine alors qu'il s'agit de construction.

À cet égard, je contredirai M. Allardi. Je ne suis pas contre ces investissements, mais j'aimerais savoir si un calcul a été fait du coût de ces différents travaux, de ces dossiers de maintien en bon

état du patrimoine qui sont en fait des constructions. Est-ce que l'addition a été faite de tous ces coûts qui entraîneront d'ailleurs une augmentation de la dette et sans doute à terme des impôts ?

Thierry LEGROS

Je n'ai pas bien compris le dernier paragraphe de ce rapport d'orientations budgétaires. Il est écrit : *"C'est pourquoi, en 2018, la Ville doit envisager un renforcement de sa capacité d'autofinancement (actuellement de l'ordre de 3 à 4 millions d'euros), au moyen d'une mobilisation accrue des recettes fiscales communales, dont le niveau sera naturellement précisé lors de la présentation du budget 2018"*. Pourriez-vous être un peu plus claire sur ce que cela veut dire ? Est-ce que l'on parle d'une augmentation de l'impôt ?

Isabelle DRANCY

Je pense l'avoir dit clairement.

M. le maire

Nous notons la question.

Isabelle, est-ce que tu peux donner des éléments de réponse ? Je compléterai par la suite.

Isabelle DRANCY

Quand on augmente les dotations de péréquation des autres communes, par exemple la dotation de solidarité urbaine, on trouve les financements sur nos dotations, et notamment sur notre fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle. Cela signifie que pour financer l'augmentation de la DSU d'une ville qui la perçoit, on prend sur notre fonds de péréquation de la taxe professionnelle. Alors même que, pendant un certain temps, ces dotations avaient été figées, elles sont désormais en baisse chaque année. Cette année, la baisse sera de 14 %, ce qui permettra de financer la DSU dans une commune ou la dotation nationale de péréquation dans une autre commune.

S'agissant de l'effort fiscal, on peut être d'accord ou non, mais le revenu fiscal de référence est à Sceaux de plus de 57 000 €. Il est de 43 000 € à Burg-la-Reine. L'État estime que le revenu fiscal de référence à Sceaux est très élevé et qu'il est donc normal que la ville cotise davantage. On regarde les bases et les taux de la commune qui sont ensuite comparés aux bases et aux taux des communes de la même strate pour obtenir l'effort fiscal par rapport à la moyenne des autres communes. L'effort fiscal de Sceaux était de 92 % en 2015 et de 90% en 2016, 100% étant l'effort fiscal moyen. Notre effort fiscal étant inférieur à celui de la moyenne, l'État considère que l'on ne mobilise pas suffisamment la fiscalité et décide de nous pénaliser, car d'autres communes la mobilisent davantage.

Jean-Jacques CAMPAN

C'est donc l'effort fiscal local. Il y a les taux et il y a les bases. Excusez-moi du terme, mais j'ai l'impression qu'il y a un peu une arnaque de l'État dans cette méthode de calcul.

M. le maire

Cela a toujours été ainsi. Le montant d'impôt que nous obtiendrions en multipliant nos bases par les taux moyens nationaux est supérieur au montant d'impôts effectivement levé. Nous sommes à 0,9 alors que la moyenne s'établit à 1. Je ne dis pas que c'est bien, mais c'est le raisonnement technique qui est suivi. Cela ne date pas d'aujourd'hui.

S'agissant de la CSG, je vais vous donner l'explication, car il s'agit de quelque chose de tout à fait remarquable si l'on peut dire. Contrairement à ce qui se passe dans le secteur privé, les fonctionnaires ne cotisent pas pour la maladie, à l'exception des salaires les plus élevés. Seul l'employeur, la Ville, cotise pour la maladie. Il n'est pas possible de compenser l'augmentation de la CSG par la diminution de cotisations qui n'existent pas. L'État a donc mis en place pour chaque agent une compensation en euros, à compter du 1^{er} janvier 2018, qui est indexée pour 2019, mais pas pour les années suivantes. C'est-à-dire que chaque agent a une ligne sur sa feuille de paie correspondant à la différence du montant supplémentaire de CSG dont il s'acquitte. En théorie, cela permet de compenser la hausse de la CSG, charge à la Ville de payer ce montant supplémentaire. Comment compenser cette charge supplémentaire aux collectivités ? Pendant un temps, l'État a pensé que les collectivités se débrouilleraient et envisageait de ne rien compenser, mais cela représente tout de même 600 millions d'euros par an. Nous avons finalement obtenu une diminution de la cotisation employeur pour maladie qui est passée de 11% à 9,88%. La collectivité est par conséquent à peu près compensée. La compensation n'est pas forcément intégrale, car elle dépend du nombre de cadres que compte la collectivité. Je passe sur les détails, mais certaines collectivités sont surcompensées et d'autres un peu sous-compensées. La discussion technique de ce dossier a été très complexe. Mais nous sommes parvenus à cet accord : diminution des cotisations employeur, indemnité compensatrice pour chaque agent et augmentation du taux de CSG pour que tous les salariés paient un taux de CSG augmenté.

Jean-Jacques CAMPAN

Je vous remercie. J'ai compris, mais cela n'était pas évident à comprendre à la lecture du rapport.

M. le maire

C'était fait exprès. C'était pour vous faire travailler un peu.

Nous avons répondu sur l'effort fiscal et sur la baisse des dotations. L'État nous dit que les dotations ne baissent pas. Il est vrai que l'enveloppe globale ne diminue pas, mais les mécanismes de péréquation permettent à certaines collectivités de percevoir davantage tandis que d'autres

perçoivent moins. C'est notre cas. La somme globale est figée, mais cela ne veut pas dire que, collectivité par collectivité, les dotations ne diminuent pas. En ce qui nous concerne, elles continuent à baisser. Un peu moins qu'avant, mais elles continuent à baisser tandis que pour d'autres communes, elles continuent à monter.

S'agissant de la question de M. Alaoui-Benhachem sur la sécurité, n'ayant pas reçu de réponse explicite du ministre de l'Intérieur et ayant vu passer dans les informations la liste des sites retenus, j'en conclus qu'a priori Sceaux n'est pas retenue.

Isabelle DRANCY

Je crois que seuls les QPV (quartiers prioritaires de la politique de la ville) sont concernés.

M. le maire

Je ne sais pas. C'est possible. Ils ont dû considérer que Sceaux n'était pas un cas suffisamment intéressant, malgré les arguments développés, notamment la présence de très nombreux jeunes sur notre territoire avec des caractéristiques très positives, et parfois aussi quelques difficultés qui ne sont pas d'ailleurs pas forcément liées aux jeunes, mais plutôt à ceux qui ne leur veulent pas du bien. A priori, nous n'avons pas été retenus, ce qui ne m'étonne guère.

Isabelle DRANCY

S'agissant de la remarque de Mme Daugeras, nous ne faisons pas de constructions nouvelles, mais nous maintenons en bon état les équipements publics. La bibliothèque était vétuste. Elle souffrait de nombreuses fuites et les coûts de fonctionnement étaient de plus de plus en plus importants à cause de la vétusté du bâtiment. Le bâtiment n'était par ailleurs plus adapté à notre usage. La bibliothèque était sur plusieurs niveaux, ce qui nécessitait la présence d'un personnel plus important. Le nouvel aménagement prévoit seulement deux niveaux, ce qui sera plus facile à surveiller. Elle sera mieux isolée. Il n'y aura plus de fuites. On aura certes un investissement à faire, mais ensuite les coûts de fonctionnement seront plus faibles pour un service rendu meilleur. Avec le même nombre de personnel, on pourra peut-être même faire comme à Antony et ouvrir le dimanche. Qualitativement, ce sera beaucoup mieux.

C'est la même chose pour l'église. Des villes décident qu'il vaut mieux abattre, parce qu'il y a de nombreuses églises en France. Ce n'est pas le choix que nous avons fait. Il est vrai que cela représente 10 millions d'euros d'investissement. C'est un gros chantier et un engagement lourd pour la Ville, même si nous avons des subventions.

S'agissant de la question de Thierry Legros, je crois avoir été claire. Je n'ai pas dit que la Ville devait envisager un renforcement de sa capacité d'autofinancement. J'ai dit clairement que la Ville en 2018 augmenterait ses taux, parce que nous avons de gros investissements auxquels nous ne voulons pas renoncer. Et nous ne voulons pas y renoncer, car les subventions qui nous sont

octroyées, par exemple 41 % pour l'espace sportif des Blagis et 38 % pour la bibliothèque et le multi-accueil Albert 1^{er}, ne le seront pas une deuxième fois. Nous avons essayé de prioriser les chantiers. Nous avons vraiment essayé de voir en interne les investissements que l'on pouvait retarder, mais à ce niveau de subventions, ces trois projets nous paraissent prioritaires. Ce sont effectivement des choix.

Thierry LEGROS

C'est là où l'on peut avoir un sujet de débat. Je trouve que la situation financière de la Ville est tout à fait soutenable, notamment grâce au travail de l'équipe municipale qui a permis de maîtriser les coûts tout au long des derniers mandats, et ce, malgré la baisse des dotations. C'est vraiment notre politique d'investissement qui, aujourd'hui, ne me semble pas calibrée par rapport à notre capacité financière.

Mon intervention n'a pas pour objet de nier la nécessité d'investir pour embellir notre ville. Loin de là. Mais d'essayer de vous expliquer que si l'on n'investit pas en fonction de nos capacités financières, on devra recourir davantage encore à l'impôt et à la dette. Et cette évolution de la trajectoire des finances peut m'inquiéter. Je pense qu'il y a un vrai débat à avoir sur la coordination de nos efforts et le report des investissements que l'on pourrait être amenés à faire pour ne pas dépasser une certaine limite qui ne nous permettrait plus de vivre correctement à Sceaux.

M. le maire

Cette interrogation est tout à fait légitime. Nous l'avons également. Malheureusement, nous sommes enserrés dans tout un tissu d'obligations et de négociations qui ont eu lieu, qui pour certaines ont débouché plus tard que prévu et pour d'autres plus tôt que prévu. Si nous ne prenons pas les opportunités telles qu'elles se présentent aujourd'hui, certains projets ne pourront pas se faire. Or, la question qui se pose est de savoir si ces investissements sont utiles à long terme. C'est la vraie question. S'ils sont faits plus tard, mais que cela nous coûte plus cher, c'est quand même un souci. Il est vrai que cela a un coût. Je suis d'accord. Il y a une tension particulière que nous avons vue venir depuis deux ou trois ans et que nous avons essayé de desserrer. Sur l'église par exemple, ou sur les Blagis, nous sommes tenus par des échéances qui, en cas de non-respect, auront pour conséquence de nous faire perdre les subventions octroyées.

Je voudrais juste vous donner quelques chiffres qui ne figurent pas dans le document. Vous l'avez bien compris, nous avons une très bonne maîtrise des dépenses de fonctionnement. Il n'y a pas de dérapage sur les dépenses de fonctionnement. Isabelle a donné le chiffre tout à l'heure. C'est assez compliqué à lire. Par exemple, de la DGF en moins, ce sont des recettes en moins. Le FPIC, ce sont des dépenses supplémentaires. Ajoutons à cela le reversement des sommes perçues par la commune à Vallée Sud Grand Paris, et tout cela n'est pas évident. Nous avons fait un travail consistant à neutraliser tous ces mouvements qui ne sont pas liés à la gestion de la Ville, mais à d'autres

facteurs, afin de démontrer cette progression de 0,3 % en moyenne depuis 2008 des dépenses réelles de fonctionnement des services.

Je veux attirer votre attention sur le fait que les investissements aujourd'hui en cours et prévus dans les trois ou quatre années à venir ne génèrent pas en eux-mêmes de nouveaux frais de fonctionnement. Ceci est très important. L'église ne générera pas de nouveaux frais de fonctionnement et la bibliothèque non plus. Au contraire, nous allons automatiser certaines choses et nous aurons une autre utilisation possible du personnel, avec éventuellement une augmentation des heures d'ouverture, ce qui est largement souhaité et souhaitable. Sur la crèche Albert 1^{er}, il n'y aura pas non d'augmentation des dépenses de fonctionnement, l'équipe étant déjà en place. Il n'y a donc pas de craintes à avoir sur le développement de dépenses de fonctionnement supplémentaire.

Je vous donnerai quelques chiffres qui ne figurent malheureusement pas dans le rapport d'orientations budgétaires. Entre 2008 et 2016, nous avons investi 7 millions d'euros par an tout compris, soit 56 millions, dont 7 millions d'euros destinés à des acquisitions foncières. Nous avons financé ces investissements par ressources propres, 32 millions par des subventions, participations et cessions immobilières et 24 millions par notre capacité d'autofinancement. Le stock de la dette est resté stable alors même que le fonds foncier s'est accru de 7 millions.

Entre 2018 et 2021, nous prévoyons un montant total d'investissement de 36 millions d'euros, soit 9 millions par an. Ce chiffre tient compte des engagements en cours et des dépenses d'entretien courant des bâtiments et de la voirie pour 2 millions d'euros par an. Ces deux millions ne concernent pas les grosses opérations de voiries, pour lesquelles nous prévoyons sur les quatre ans, un investissement total de 2 millions. Ajoutons à cela 4 millions d'euros pour la poursuite des opérations d'enfouissement des réseaux, 3,2 millions d'euros pour la bibliothèque, 6,5 millions d'euros pour le site Albert 1^{er}, 7 millions d'euros pour le site sportif des Blagis, 5 millions d'euros pour la tranche 2 de l'église et enfin une subvention d'un million d'euros sur le logement social pour la résidence des Mésanges.

Sur ces 36 millions d'euros, nous sommes à peu près assurés de percevoir 18 millions de financements externes (subventions et FCTVA), ce qui représente un montant important. S'agissant du site des Blagis, nous espérons recevoir une subvention supplémentaire du conseil régional, pour laquelle nous délibérerons à la Région au mois de mars. Sur l'enfouissement des réseaux, nous percevons une participation du SIPPAREC et de différents concessionnaires. La moitié de ces investissements sont financés par des financements externes.

À structure de recettes inchangées, nous devrions pouvoir dégager sur la période 12 millions d'euros d'autofinancement, de l'ordre de 3 millions par an. Si nous maintenons la dette constante, cela signifie qu'il reste à trouver 6 millions d'euros de ressources complémentaires sur les quatre ans.

J'estime qu'une mobilisation supplémentaire de la fiscalité est nécessaire, sans quoi la dette sera trop forte. En revanche, si nous continuons de maîtriser nos dépenses de fonctionnement, et si nous

profitons dans quelques années des nouvelles bases fiscales générées par la construction des logements en cours, je pense que nous pourrons alors envisager d'alléger cette mobilisation accrue. Nous pourrons franchement l'envisager.

Nous devrions pouvoir accueillir les familles qui viendront s'installer dans les logements prévus aux Quatre Chemins sans avoir besoin de construire d'équipements supplémentaires. Chantal Brault évoquait tout à l'heure la fermeture possible d'une classe à l'école élémentaire des Clos Saint-Marcel. Cet apport de population devrait pouvoir être accueilli sans difficulté dans nos équipements de petite enfance et nos équipements scolaires existants. Voilà en quelques mots quelle est la stratégie.

Thierry LEGROS

Il est quand même un peu difficile de justifier une augmentation des impôts par la possibilité de bénéficier de subventions. Nous sommes à l'initiative de ces subventions. Il est un peu difficile d'expliquer aux Scéens que nous augmentons les impôts parce que nous avons multiplié les projets d'investissement et que nous avons pris du retard sur certains d'entre eux.

M. le maire

Nous n'avons pas forcément pris de retard.

Thierry LEGROS

Pas forcément, mais sur les Blagis...

M. le maire

Nous n'avons pas pris de retard. Nous avons été victimes d'une faillite de l'architecte.

Thierry LEGROS

C'est un retard.

M. le maire

Peut-être que si nous avons lancé l'opération des Blagis plus tôt, nous aurions dû tenir ce même raisonnement il y a un an.

Thierry LEGROS

Pourquoi ne pas recourir plutôt à la dette en profitant de taux historiquement bas ? Il serait plus judicieux de rembourser un emprunt si l'on retrouve une certaine marge de manœuvre dans un futur proche, comme vous le dites, plutôt que de ponctionner les Scéens tout en leur promettant une baisse des impôts pour plus tard, surtout sur une taxe d'habitation qui aura disparu.

Sceaux, le 15 février 2018

Hachem ALAOUI-BENHACHEM

Merci d'avoir apporté des éclaircissements sur la stratégie que vous comptez mettre en place. Si j'ai bien compris, il vous reste 6 millions à trouver sur quatre ans pour faire face aux différents investissements sur lesquels nous nous sommes déjà engagés. L'une des priorités de votre politique municipale, que vous reprenez tous les ans, concerne le soutien aux familles, que nous supportons également, mais les abattements maximaux de taxe d'habitation pour charges de famille coûtent plus d'un million à la Ville. Au lieu de reprendre de la main gauche ce que l'on a donné de la main droite, ne serait-il pas préférable de renoncer à ces abattements maximaux ?

Jean-Jacques CAMPAN

Je vous avais dit que je ferais une intervention en deux parties. J'ai eu la réponse à mes questions. Je vous en remercie. Cela interroge sur la capacité des gens qui votent au niveau national des choses pareilles. Mais ce n'est pas le sujet.

S'agissant de la dette, elle s'élève à 42,5 millions d'euros sur le compte ville et 11,4 millions d'euros sur le compte foncier. Rapportée à la capacité d'autofinancement évaluée à 2,4 millions d'euros, cela donne un ratio de 22 ans pour la dette globale et de 18 ans en excluant le compte foncier. Cela reste un ratio important. Certes, moins important qu'en 2007 et 2008 où il était de 90 ans. Je me souviens du magnifique tract que vous aviez fait à l'époque disant que ce ratio était absurde. Vous nous avez expliqué à plusieurs reprises qu'il fallait prendre ce ratio avec précaution. Effectivement, étant donné qu'il s'agit à la fois d'un numérateur et d'un dénominateur, il peut varier facilement. Mais je l'observe sur plusieurs années et je constate qu'il est resté assez important. Je rappelle que la chambre régionale des comptes avait estimé que des ratios entre 7 et 10 ans étaient des valeurs acceptables. Nous sommes encore largement au-dessus.

S'agissant de l'évolution des intérêts de la dette, nous avons certes depuis quelques années des intérêts très bas. Mais à voir ce qui se passe du côté de la FED aux États-Unis, cela ne va peut-être pas durer. Ce sera d'ailleurs encore plus dramatique pour l'État. Mais même pour nous, à partir du moment où ces taux repartiront – j'ignore quand, car je ne suis pas devin – cela posera un souci.

Vous dites que la réforme de la taxe d'habitation sera intégralement compensée cette année. Cela répond à un souci que j'avais exprimé il y a quelques mois lorsque je demandais si cette compensation se ferait en masse sur l'ensemble des collectivités pour être ensuite répartie selon certains critères. Je comprends finalement qu'elle sera compensée euro par euro par collectivités. C'est déjà quelque chose.

M. le maire

Pour 2018 et 2019. En 2020, d'après ce que l'on croit comprendre des déclarations du président de la République, la taxe d'habitation sera totalement supprimée. Un dégrèvement sur un impôt supprimé

peut exister, mais cela devient quand même compliqué. Cela veut dire que 24 milliards d'euros ne seront plus perçus. Si cela devient une dotation, nul doute qu'elle sera à nouveau répartie selon des critères qui ne seront pas forcément favorables à la ville de Sceaux.

Jean-Jacques CAMPAN

Tout à fait. L'une des grandes ambiguïtés de cette affaire, c'est que l'on ne dit pas où l'on va chercher l'équivalent.

M. le maire

Indépendamment de cela, même si la compensation de 24 milliards était totale pour l'ensemble des collectivités, il n'y a aucune chance pour qu'elle soit distribuée de la même manière qu'est distribuée aujourd'hui la taxe d'habitation. Cela nous serait défavorable. C'est la raison pour laquelle nous militons dans les associations d'élus pour mettre en place un système permettant de remplacer un impôt par un autre impôt. Mais après, il y a le Parlement qui décide...

Jean-Jacques CAMPAN

Cela été dit par un de mes collègues, compte tenu des tensions que vous évoquez, le moment est peut-être venu de réduire un certain nombre de prestations. Je voudrais vous rappeler qu'il y a quelques années, votre collègue d'Antony avait fait quelque chose qui m'avait paru astucieux. Il avait procédé à une consultation de la population pour lui demander de choisir entre le maintien de certains services avec une augmentation des impôts ou la diminution de certains services sans augmentation des impôts. Je suggérerais peut-être d'entamer cette démarche. Je ne sais pas si nous avons le temps, mais il me semble effectivement nécessaire de peut-être revenir sur la politique d'abattement, d'autant que certains contribuables auront une diminution de 30% de la taxe d'habitation cette année. Cela représente 1,1 million d'euros. C'est donc peut-être le moment de revenir là-dessus. Ce n'est pas très agréable. On peut aussi prioriser les investissements. Ou l'on fait les Blagis ou l'on fait l'église.

Si l'on a besoin de trouver 1,5 million par an, cela va se traduire par une augmentation des impôts de 5 à 6 % par an. Vous dites avoir maintenu les taux depuis 2008, ce qui est exact. Mais je veux vous rappeler qu'en 2008 la taxe foncière a augmenté de 14% tandis que la taxe d'habitation a augmenté de 9,48%. Certes, les taux sont restés à peu près constants ensuite...

M. le maire

Les deux ont augmenté en moyenne de 9,48 % en 2008.

Jean-Jacques CAMPAN

Rien que le taux était passé de 19,25 à 21,62, ce qui représente plus de 10% d'augmentation. Ce que je veux dire, c'est qu'il y a déjà eu en 2008 un bon coup sur la tête. C'est vrai que lorsqu'il y a derrière moins de coups sur la tête, cela fait plaisir, mais enfin, il y a eu un bon coup en 2008. Tout cela pour dire que partir a priori sur une augmentation des impôts n'est pas quelque chose qui nous agrée. Nous pensons qu'il vaudrait mieux diminuer un certain nombre de prestations. La politique d'abattement en est une.

Il y a aussi peut-être des choix à faire en termes d'investissement. Vous avez parlé tout à l'heure de 4 millions d'euros pour l'enfouissement des réseaux. Il est vrai que c'est bien mieux. Une Rolls Royce, c'est bien mieux qu'une 4CV. Nous sommes bien d'accord. J'habite dans une rue où les trottoirs et la voirie ne sont pas terribles. Si vous nous dites que la rue Paul Couderc restera dans cet état encore deux ou trois ans, nous n'en mourrons pas. Je pense que cela vaudrait la peine de revoir cet aspect de la question. On parlait tout à l'heure de l'église. J'ai à ce sujet un petit commentaire technique à faire. Les façades qui ont été refaites sont beaucoup plus jolies, mais il y a toutefois quelque chose qui m'interpelle. J'avais cru comprendre qu'il y avait un problème de stabilité et que des reprises en sous-œuvre étaient nécessaires. Je regardai l'autre jour la façade et sur les contreventements à gauche, il y a quelque chose qui n'est pas vertical. Je croyais qu'on avait repris en sous-œuvre, mais en regardant de près, on s'aperçoit que cela n'est pas droit. À quoi sert-il d'avoir dépensé ces millions si cela n'a pas été rectifié ? C'est un point technique qui n'est pas lié directement à notre discussion, mais j'aimerais qu'on m'explique pourquoi.

Vous parlez ensuite de leviers importants de croissance. Page 12, vous dites que c'est un contresens de limiter les capacités d'investissement des collectivités territoriales et vous estimez que leurs interventions sont un des leviers importants de croissance. J'ai un peu de mal à adhérer à ces propos. Ces investissements sont financés par l'impôt alors que la croissance se fait plutôt par le développement de l'économie en général et une amélioration du déficit commercial de la France. Je ne suis pas sûr que l'expression soit tout à fait correcte.

Vous évoquez également le non-remplacement des agents absents ou des agents mutés. Or, nous n'avons pas l'impression que cela se traduit dans les effectifs. On a en effet l'impression que les entrées sont plus importantes que les sorties, à moins que nous ayons mal compris. Il faudra donc nous expliquer.

Vous évoquez également la démarche Qualiville qui a pour but d'améliorer l'accessibilité et l'accueil. Vous avez supprimé l'accueil du jeudi après-midi. N'y aurait-il pas moyen de diminuer le nombre de personnes à l'accueil de façon à avoir un accueil possible sur une plus longue période ? On voit parfois plusieurs personnes à l'accueil. Est-ce vraiment nécessaire ? Dans d'autres villes, il n'y a qu'une seule personne à l'accueil.

Vous avez parlé de sécurité. Vous venez de dire que Sceaux ne sera pas retenue pour l'expérimentation dont parlait M. Alaoui-Benhachem. La sécurité est un sujet qui nous préoccupe. Des personnes que nous connaissons bien ont eu à en souffrir. Nous estimons qu'il serait nécessaire de faire un effort supplémentaire sur la politique de sécurité au détriment d'autres secteurs. Je pense par exemple au service communication. On pourrait peut-être diminuer les effectifs du service communication pour augmenter ceux de la sécurité avec un solde qui soit contributeur pour la ville.

Voilà les remarques que nous inspire ce rapport. En tout cas, l'augmentation d'impôt est quelque chose qui ne nous plaît pas du tout et nous le disons très fort.

Xavier TAMBY

Juste une question technique. Un propos de votre part sur le niveau de la dette m'a troublé et m'a fait penser à des débats que nous avons eus préalablement. C'est d'ailleurs un point qu'évoquait Jean-Jacques Campan à l'instant. Il s'agit de la mesure du quantum de dette acceptable pour une ville de 20 000 habitants. Vous avez dit préférer mobiliser de la ressource fiscale supplémentaire à hauteur de 6 millions d'euros sur les quatre années à venir plutôt que d'augmenter la dette qui atteindrait des montants que je subodore trop élevés. Quel est le bon niveau de dette pour une ville comme Sceaux ?

Benjamin LANIER

Ce n'est pas forcément très politiquement correct, mais je voulais quand même vous remercier d'avoir eu l'honnêteté de présenter cette situation. Dans le débat qui nous oppose depuis des années, on vous reprochait de ne pas dire les choses clairement et de cacher des éléments. Là au moins, vous avez posé la problématique. Nous verrons ensuite lors de la discussion sur le budget quels choix seront retenus. Cela peut être un mix de plusieurs éléments. Il y a des choix que la majorité assume depuis un certain temps sur la qualité du service public proposé. Le débat national fait que nous comprenons effectivement les difficultés. Mais pour une fois, je trouve qu'il est agréable d'avoir toutes les données du problème pour que l'on puisse discuter et réfléchir. On verra lors du budget en mars les choix que vous proposerez. En tout cas, merci d'avoir fait cet effort de clarté et de présentation.

Patrice PATTEE

Je voulais faire deux remarques. Le chiffre de l'augmentation des coûts de fonctionnement sur huit ans a été cité. Il s'élève à 0,3% Je ne disposais pas de ce chiffre jusqu'à présent. Or, c'est un chiffre qu'il faut retenir. Durant cette période, les dotations n'ont pas cessé de baisser, mais nous avons pourtant maintenu nos ambitions et notre niveau d'investissement sur la ville. Nous disions lors de chaque DOB que nous faisons des efforts sur les coûts de fonctionnement, mais cette augmentation de 0,3% est effectivement très faible. C'est bien de l'avoir quantifié. Pour utiliser une expression un

peu triviale, on voit bien que la mairie a serré les boulons pendant huit ans. Je pense qu'il faut le souligner.

Comme l'a dit M. Lanier, il y a des choix à faire. Je reviendrai sur la proposition de suppression des abattements maximaux pour charges de famille de M. Campan. Cela revient à augmenter les impôts pour une catégorie particulière de Sceaux, les jeunes qui ont des enfants, alors que nous savons tous qu'une partie de la population de Sceaux bénéficie de revenus très élevés. Jean-Jacques Campan a cité tout à l'heure de chiffre de 10 à 15% de la population. Il serait donc un peu dommage de demander aux familles avec enfants de porter cet effort plutôt de le répartir sur l'ensemble de la population. Soit, on augmente les taux, et toutes les familles contribuent à cet effort. Soit, on supprime des abattements et seules les familles avec enfants contribuent à cet effort. Ce serait regrettable, mais il est vrai que c'est un choix. Personnellement, je préférerais que toute la population contribue aux efforts d'investissement engagés plutôt que de les faire porter à une petite partie de la population.

Jean-Philippe ALLARDI

Je partage ce que vient de dire Patrice Pattée. Il est vrai que c'est un choix. Nous avons fait le choix d'une politique de soutien des familles, d'un engagement auprès de cette population jeune que nous essayons de garder à Sceaux. Sur le plan mathématique, je comprends cette proposition de suppression des abattements maximaux pour charges de famille. Mais sur le plan de l'engagement politique, et je dirais même sur un plan éthique, je ne partage pas ce point de vue.

M. le maire

Un mot sur les abattements avant de répondre sur d'autres sujets. Cela correspond à la politique que nous souhaitons mener. Nous avons fixé ces abattements au maximum possible pour les familles depuis longtemps. Nous n'avons pas d'abattements à la base. Les villes voisines qui avaient un abattement à la base l'ont parfois supprimé, et cela rapporte énormément. Les taux n'ont pas changé, mais les abattements ont été supprimés. La pression fiscale globale augmente, mais vous supprimez l'abattement à la base et vous faites payer plus cher des habitants qui sont plus modestes. Il s'agit d'un choix de répartition d'une charge fiscale qui de toute façon augmente. Cette charge repose soit sur les familles, soit sur des valeurs locatives basses, soit sur tout le monde. C'est en effet une question de choix politique. A Sceaux, nous avons uniquement la possibilité de diminuer les abattements pour charges de famille, puisque nous n'avons pas d'abattement à la base.

S'agissant de la question de M. Tamby, nous avons pris l'engagement de maintenir la dette au niveau de 2008. Si je mets à part le fonds foncier, le bon niveau de dette est celui d'une dette stabilisée. Nous nous sommes fixé une règle qui est celle de la stabilisation de la dette à son niveau de 2008. Encore une fois, à long terme, les bases fiscales vont augmenter à Sceaux en raison de la

construction de nouveaux logements. Il y aura à Sceaux dans cinq ou six ans un millier de logements supplémentaires. Ce sont donc des ressources fiscales supplémentaires importantes.

Je veux dire aussi que sans la baisse des dotations, sans même parler de la péréquation, nous aurions eu un autofinancement de 2 millions supérieur à ce qu'il est aujourd'hui, toutes choses égales par ailleurs. Vous allez me dire que nous n'aurions pas fait l'effort de baisser les dépenses de gestion. Ce n'est pas forcément totalement faux, je suis prêt à le reconnaître. Cela n'empêche que l'autofinancement aurait été supérieur de 2 millions et que le ratio aurait été presque excellent. Ces 2 millions sont vraiment partis en fumée pour nous, sur décisions unilatérale de l'Etat. Et je ne tiens pas compte du FPIC, mais uniquement de la baisse de la DGF.

Un mot sur l'église. Le bâtiment est à présent stabilisé. Toutes les injections par micropieux sur le bas-côté nord ont été faites dans le but de la stabiliser. On sait maintenant que le bas-côté sud n'en a pas besoin. En revanche, nous devons faire face à des dépenses qui n'avaient été totalement estimées. Cela concerne la rénovation totale de la charpente du côté sud et la découverte de ces fameux décors peints dont la restauration représente un coût de l'ordre de 400 000 euros. Nous avons en effet fait le choix de les remettre à jour.

S'agissant de l'absentéisme, le jour de carence ne produit d'effet que dans la mesure où vous remplacez les agents absents. Or, nous avons pour politique de ne pas remplacer dès le premier jour les agents absents. Il n'y aura donc ni économie, ni coût supplémentaire. C'est simplement qu'il y a un petit bout de service en moins ou un petit bout de service qui est assuré par les autres agents. Selon les services, lorsque l'absence se prolonge, nous choisissons de procéder au remplacement de l'agent. Tout dépend également de la nature de l'absence. Un congé maternité est en général remplacé, car prévisible.

S'agissant de l'accueil, il y a en général trois personnes, deux personnes à l'accueil lui-même et une personne au standard. Mais ces personnes ne font pas que de l'accueil. Elles répondent pour partie aux mails. Elles travaillent. Mais lorsque plusieurs personnes arrivent à l'accueil, avoir deux personnes permet de traiter les demandes plus rapidement. C'est une qualité de service. On peut toujours faire mieux et on peut toujours faire moins aussi. C'est une question d'équilibre.

S'agissant de la sécurité, je reste sur la philosophie que nous avons toujours eue, à savoir tranquillité urbaine, accompagnement des personnes fragiles qui le souhaitent, îlotage, lutte contre les petites incivilités, ce qui selon moi est un élément important du sentiment de sécurité. Nous essayons de le faire à Sceaux autant que nous pouvons. Des rues sales, avec des dépôts sauvages d'ordures, des tags et du mobilier urbain abîmé, comme c'est le cas de certaines grandes villes proches de nous, favorisent le sentiment d'insécurité. Nous essayons de lutter contre cela. Malheureusement, on ne peut pas lutter contre une forme d'incivisme ou de laxisme qui se développe ici ou là.

Pour le reste, la lutte contre la délinquance et les trafics relève de la police nationale. Lorsque nous en parlons avec le commissaire de police que je rencontre très fréquemment, il en est tout à fait

Sceaux, le 15 février 2018

d'accord. Et je le soutiens, comme le font les autres maires, dans sa demande de renforcement de ses effectifs. Je me félicite du travail que nous faisons avec la police nationale. Le commissaire lui-même fait désormais une permanence à la mairie une demi-journée par mois. Il y a un travail de police de proximité qui se fait avec les moyens dont dispose la police nationale et qui sont malheureusement en diminution constante. Cette année, il n'y aura pas de création de postes sur les Hauts-de-Seine, parce qu'il faut doter la nouvelle cité judiciaire qui mobilisera 400 policiers. C'est comme pour les classes dédoublées. On dédouble les classes, ce qui est bien, mais on prend les postes ailleurs.

Qui souhaite encore intervenir ?

Jean-Jacques CAMPAN

Pour revenir sur les cessions, j'ai noté qu'il y avait environ une douzaine de millions d'euros de cessions. Est-ce que vous pourriez nous communiquer la liste potentielle de tout ce qui peut être cédé ? J'avais demandé il y a quelques années le fichier des immobilisations. Je crois que je vais vous le demander à nouveau. Dans les 12 millions de cessions dont vous parliez tout à l'heure, on ne dispose pas de la valeur comptable de départ. J'aimerais bien l'avoir si vous pouviez nous la communiquer.

M. le maire

La valeur comptable au bilan ?

Jean-Jacques CAMPAN

Cela nous permettra de voir s'il y a véritablement une plus-value.

M. le maire

Pour les très anciennes propriétés, nous ne disposons pas de la valeur, car cela n'était pas enregistré à l'époque. Lorsque nous sommes repartis sur un nouveau système comptable, il y a eu une espèce d'évaluation globale du patrimoine. Mais on peut quand même vous donner des informations complémentaires.

Jean-Jacques CAMPAN

Autrement dit, ces 12 millions de cessions représentent la plus-value par rapport à une valeur zéro.

M. le maire

Pas toutes.

Jean-Jacques CAMPAN

Je vous ai dit que l'on n'aimait pas trop se débarrasser des biens publics, mais il y a des moments où il faut parfois se couper le doigt plutôt que le bras. Est-ce qu'on peut avoir une idée de ce qui peut faire l'objet d'une cession, ce qui permettrait d'alléger la dette et d'éviter de passer par cette augmentation d'impôt ?

M. le maire

D'accord.

Othmane KHAOUA

À la suite de cet exposé, que je trouve excellent, je voulais dire un mot sur la qualité de la politique que nous menons. Lors des différentes consultations citoyennes que nous avons réalisées, Parlons ensemble de Sceaux et Parlons ensemble du centre-ville, en 2012 et 2017, les citoyens de Sceaux ont exprimé le besoin de bénéficier d'espaces d'échanges, de partage et de collaboration ainsi que le besoin de s'engager dans des projets à impacts positifs et créateurs de valeurs partagées. La création de Sceaux Valley, l'écosystème d'innovation sociale territoriale de la ville, et d'Up Sceaux, le réseau social des acteurs du changement de la ville, deux initiatives distinguées au niveau national et international, a permis de faire émerger de nombreux projets favorisant le faire ensemble pour mieux vivre ensemble.

Cette référence et ce leadership acquis en matière d'innovation sociale – pour rappel, grâce à Up Sceaux, la ville de Sceaux a été lauréate du trophée "Ville innovante" décerné par le prestigieux journal *La gazette des communes* lors du forum Innova"Ter, organisé en octobre dernier à Paris – ajoutés à la reconnaissance de Sceaux comme une ville innovante en matière de politique familiale, éducative, sportive, culturelle et commerciale, viennent contribuer de manière significative à l'attractivité de notre ville.

Aussi, forts de tous ces constats, je pense que nous pouvons rendre hommage aux agents de la ville et aux élus de la majorité, avec à leur tête, le maire, Philippe Laurent, pour la qualité de leur engagement à faire de Sceaux une ville d'excellence pour tous et où il fait bien vivre ensemble. Voilà ce que je voulais dire M. le maire.

Monique POURCELOT

M. le maire, je tiens à vous remercier. Vous avez parlé tout à l'heure de la politique envers les personnes fragiles et âgées. Je tiens dire que l'ouverture de l'espace senior le 6 novembre dernier est un réel succès. Il répond vraiment aux besoins des personnes âgées. Nous avons fait une analyse des besoins sociaux et cela correspond en même temps à une politique de la ville très forte. C'est un espace dédié aux seniors et aux aidants. Il est par ailleurs renforcé par l'action santé de M. Brunelle,

puisque nous y organisons beaucoup de prévention santé, de conférences et d'ateliers participatifs. Il est très bien identifié sur la ville et c'est un réel succès. Je tenais à le souligner.

Chantal BRAULT

Au cours de ce débat nous avons eu des échanges extrêmement riches et intéressants. Je voulais revenir sur quelques points d'ordre général, à savoir un service public utile à tous et au quotidien pour agir véritablement dans l'intérêt des habitants. Nous ne pouvons nous satisfaire de gérer uniquement des équipements ou des prestations. C'est évidemment plus profond que cela.

Des équilibres ont été maintenus qui pourraient être fragilisés par la remise en cause du fait communal, de ses prérogatives et de ses responsabilités. Pourtant, nous savons que converge vers les communes un nombre de préoccupations important et d'ordre très divers.

Nous sommes attachés à l'épanouissement de chacun, mais aussi à la possibilité de rester maîtres de nos choix et de nos décisions. C'est un pari difficile, et qui peut le devenir de plus en plus, dans la continuité de ce nous savons faire pour préserver l'attractivité et la qualité de vie à Sceaux.

Alors nous contribuons à valoriser le service public de l'ensemble de nos politiques et de nos choix, et nous sommes tout particulièrement attachés à notre politique familiale qui permet le renouvellement de nos habitants, l'accueil de jeunes familles qui s'attachent à Sceaux et qui y trouvent les services nécessaires à l'épanouissement, et permet aussi aux enfants de grandir, de savoir, de réussir et de s'épanouir dans un cadre adapté qui ne doit laisser personne sur le bord du chemin.

Attention portée à tous, aux besoins de tous dans des temps où les moyens, pour certains, se raréfient et nous assumons les missions devenues ou revenues à notre charge par le désengagement de certains et la Ville accompagne les publics les plus fragiles palliant parfois les insuffisances ou les manquements de certaines institutions. Pour éviter que certains soient sur le bord du chemin, nous nous sentons parfois bien seuls et dans une certaine indifférence de pouvoirs publics qui nous laissent le soin d'assumer des charges que nous portons. Nous connaissons la petite enfance, l'environnement scolaire, notre contribution à l'éducation qui est l'une de nos priorités, le travail quotidien sur ces sujets avec des moyens maîtrisés qui obligent à des efforts plus grands, à des efforts d'attention plus stricts de gestion et d'arbitrage, ce que nous faisons au plus près de nos possibilités. Je considère, M. le maire, que c'est un objectif réussi de notre majorité, et non pas un échec, d'avoir maîtrisé depuis de nombreuses années ce budget de fonctionnement sans renoncer à aucun de nos engagements. C'est ce que ce rapport explicite et illustre très bien.

M. le maire

Merci à tous.

Le débat a eu lieu. Je vous en remercie, car nous l'avons fait dans la plus grande sérénité en ayant conscience que les choses ne sont pas si simples. Permettez-moi aussi de remercier l'ensemble des élus qui œuvrent à tout cela au quotidien. Je les remercie pour leur engagement.

Je remercie également l'administration municipale. J'ai connaissance de la situation de nombreuses collectivités. Je dois dire que nous avons à Sceaux une bonne administration avec des gens engagés qui aiment leur métier et leur ville, comme nous l'aimons nous-mêmes, et qui savent par ailleurs gérer. Isabelle a indiqué tout à l'heure que nous avons été retenus pour l'expérimentation de la certification des comptes. Nous aurons d'ailleurs à vous présenter le rapport de la Cour des comptes et de la chambre régionale des comptes sur les points à améliorer sans doute lors de la séance du mois de mars. Ce rapport est plutôt positif. Il y a naturellement quelques points sur lesquels nous devons nous améliorer. Mais nous avons comparé avec ce qui avait été dit ailleurs. Tout ce qui concerne Sceaux concerne également les autres collectivités. La réponse qui a été faite par les services à la Cour des comptes et à la chambre régionale des comptes a été saluée pour sa qualité, ce qui est assez remarquable alors que cette expérimentation porte sur des communes beaucoup plus importantes que Sceaux, notamment Bondy et Paris pour ce qui concerne l'Île-de-France. Nous aurons l'occasion d'en reparler, mais ceci démontre un très fort engagement de l'ensemble de nos agents. Je m'en félicite. Nous nous en félicitons et nous les en félicitons.

Nous prenons acte de la tenue du débat.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

IX- RESSOURCES HUMAINES

Adaptation du tableau des effectifs pour les filières administrative, technique, sociale, animation, sportive et culturelle

M. le maire

Adaptation du tableau des effectifs liée à au remplacement d'agents par de nouveaux collaborateurs (+5/-5).

Adaptation du tableau des effectifs liée à l'évolution de carrière d'agents à la suite de la réussite d'un concours ou examen professionnel (+3/-1).

Vous avez le détail. Je n'y reviens pas. Les postes que les agents quittent pour être mis en stage sur un autre poste seront supprimés à l'issue du stage, s'il est probant.

Adaptation du tableau des effectifs liée à une réorganisation des services (+1/-1).

Adaptation du tableau des effectifs liée à des suppressions de poste après titularisation pour stage probant (-1).

Sceaux, le 15 février 2018

Adaptation du tableau des effectifs liée à la résorption de l'emploi précaire qui concerne l'application du protocole Sauvadet pour des adjoints d'animation actuellement vacataires et un agent en contrat aidé – je me permets de le souligner, puisqu'on nous a dit que les contrats aidés ne servaient pas à grand-chose. Il ne s'agit pas de dépenses supplémentaires en net, ces agents étant déjà vacataires. Nous proposons simplement, comme c'est la norme, de créer les postes et de nommer ces agents sur des emplois permanents.

Adaptation du tableau des effectifs liée à une erreur matérielle (+1/-1)

Les tableaux des effectifs passent pour la Ville et le CCAS de 451,50 ETP au 1^{er} janvier 2018 à 447,63 au 1^{er} avril 2018 avec un basculement entre le CCAS et la Ville que nous avons déjà voté.

Est-ce qu'il y a des questions ?

Claude DEBON

J'ai regardé d'un peu plus près les différentes adaptations que vous proposez qui étaient plus nombreuses que d'habitude. Dans la comptabilité que j'ai faite, sans regarder les raisons de ces adaptations, je parviens à 9 suppressions pour 15 créations de postes. Je ne sais si j'ai bien vu ou pas, mais je suis un peu étonnée par rapport à ce que vous dites. On voit bien qu'il y a une gestion dynamique du personnel avec des mobilités, des promotions et des transformations. Je ne rentre pas dans le détail de ces changements qui ont sans aucun doute leur intérêt, mais je vois arriver quand même un décalage. Et je réinterrogeais aussi la création de cinq postes d'adjoints dans le cadre de la résorption de l'emploi précaire. Je sais qu'il s'agit d'une obligation nationale. Est-ce que cette planification de la titularisation par rapport à des possibilités d'aménagement ne serait pas à revoir ? On sait que les titulaires coûtent plus cher que les vacataires. Ne faudrait-il pas faire un plan glissant sur plusieurs années pour essayer de réduire un peu les dépenses de personnel qui sont importantes, mais si elles ont été maintenues dans une certaine stabilisation ?

M. le maire

Votre calcul est exact. La différence est de 6 postes. Parmi ces 6 postes, il y a les 5 postes d'adjoints dont vous venez de parler. Ce ne sont pas des créations d'emplois, ces agents étant déjà payés. Mais il s'agit effectivement de la création de 5 emplois permanents. Il y a deux agents que nous mettons en stage sur deux nouveaux postes que nous créons, mais nous supprimerons les deux anciens postes à l'issue de leur stage, s'il est probant. Et il y a une suppression de poste quelque part, soit $5+2-1=6$.

S'agissant des vacataires, il n'est pas tout à fait exact de dire qu'un vacataire qui ferait un temps plein coûte moins cher qu'un titulaire, les charges n'étant pas les mêmes. En réalité, ce n'est pas le cas. Mais s'il est titularisé, il reste évidemment dans la fonction publique. S'agissant du coût, les

choses ne sont pas aussi claires. Tout le monde sait qu'un contractuel coûte en réalité plus cher qu'un titulaire. Mais cela permet davantage de souplesse.

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à la majorité avec 29 voix pour (Philippe Laurent, Chantal Brault, Jean-Philippe Allardi, Sylvie Bléry-Touchet, Francis Brunelle, Florence Presson, Patrice Pattée, Isabelle Drancy, Philippe Tastes, Monique Pourcelot, Jean-Louis Oheix, Roselyne Holuigue-Lerouge, Bruno Philippe, Claire Vigneron, Jean-Pierre Riotton, Liza Magri, Thierry Legros, Pauline Schmidt, Xavier Tamby, Sakina Bohu, Othmane Khaoua, Thibault Hennion, Claire Beillard-Boudada, Timothé Lefebvre, Catherine Arnould, Benjamin Lanier, Sophie Ganne-Moison, Hachem Alaoui-Benhachem, Christian Lancrenon) et 3 voix contre (Jean-Jacques Campan, Claude Debon, Dominique Daugas).

Convention d'objectifs entre la Ville et l'Amicale du personnel

M. le maire

Il s'agit d'une délibération très classique. La subvention est égale à 29 818 €, du même niveau qu'en 2017 et 2016. Il faut simplement que nous ayons avec cette association que nous connaissons bien une convention d'objectifs dont vous avez le contenu. C'est quelque chose de très classique et je crois qu'il n'y a pas vraiment de changements quant aux sujets que nous souhaitons aborder avec l'Amicale du personnel.

S'il n'y a pas d'observations, nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Création d'un comité technique et d'un comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail communs entre la Ville et le centre communal d'action sociale

M. le maire

Je veux enfin vous proposer la création d'un comité technique et d'un comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail commun entre la Ville et le centre communal d'action sociale.

Francis BRUNELLE

Juste un petit mot. Cette délibération a été votée à l'unanimité par le conseil d'administration du CCAS la semaine dernière.

M. le maire

Merci beaucoup.

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

X- QUESTIONS DIVERSES

Pas de questions diverses

XI- COMMUNICATION DU MAIRE

M. le maire

J'ai un certain nombre de communications à vous faire avant de passer aux questions orales.

La première communication porte sur les rythmes scolaires.

Comme vous le savez, par décret, le ministère de l'Éducation nationale a autorisé les communes à recourir par dérogation à la semaine de quatre jours dans les écoles primaires, c'est-à-dire à abandonner le principe des cinq matinées par semaine.

Vous vous souvenez que cette mesure avait fait l'objet de tout un débat, à Sceaux comme ailleurs. Nous avons mis en place depuis trois ans un système qui semble convenir à l'intérêt des enfants avec un développement important des activités périscolaires sur la pause méridienne dans chaque école. Nous avons mené une enquête, dont les résultats ont été publiés sur le site de la ville.

Après des débats difficiles, mais sereins, après les votes en conseils d'école, la décision finale revient au maire de demander au DASEN une dérogation au système actuel. Nous avons décidé de ne pas demander cette dérogation. En d'autres termes, de conserver l'organisation actuelle avec simplement une petite évolution qui consiste avancer la pause méridienne de 11h30 à 13h30 au lieu de 12h à 14h. C'est la seule modification que nous demandons.

On sait bien par ailleurs que le fonctionnement dans les écoles maternelles est un peu différent de celui des écoles élémentaires. Nous avons donc pensé proposer une organisation différente en école maternelle tout en gardant à l'esprit de faire attention aux familles ayant des enfants en maternelle et en élémentaire. Les choses n'étant pas encore totalement mûres, nous avons décidé, en accord avec un certain nombre de partenaires, de mener une étude assez approfondie sur la question de l'organisation du temps scolaire et périscolaire à l'école maternelle. Dans l'enquête disponible sur le site, nous avons demandé si le passage à 4,5 jours avait provoqué des modifications dans la vie de famille. 40 % des répondants ont déclaré que cela avait eu un impact sur la vie de la mère et 20% sur celle du père. Il y a même eu des impacts sur la vie des grands-parents. Cela semble logique,

Sceaux, le 15 février 2018

mais il était nécessaire de le mesurer. Le temps de l'enfant est en effet le temps de toute la famille, ainsi que celui de la Ville.

Nous avons donc décidé de ne pas solliciter cette dérogation, mais d'étudier au cours de l'année qui vient la question spécifique des maternelles. C'est une décision qui fera certainement l'objet de polémiques, mais aussi de soutien.

Chantal, souhaitez-vous ajouter quelques mots ?

Chantal BRAULT

Les avis sur la question étaient partagés. Les enseignants étaient très unanimement attachés à ne pas considérer que l'école du mercredi fût positive. L'idée était bien, de leur part, de raccourcir le temps scolaire alors qu'il y a trois ou quatre ans, le discours consistait à donner davantage de temps et d'espace à la transmission du savoir. Aussi nous étions revenus sur nombre de dispositions, comme le positionnement de certaines heures d'accompagnement par exemple. Il y a eu, de la part des enseignants, des contradictions assez étonnantes entre les analyses qui se faisaient il y a 3 ou 4 ans et celles qui sont faites aujourd'hui.

Les parents étaient plutôt partagés. Une partie d'entre eux ne souhaitaient pas de changements. D'autres avaient des préoccupations par rapport à cette pause méridienne tardive. Les parents tenaient énormément aux activités de la pause méridienne, qui est une réussite dans tout ce que nous avons porté et mis en place. C'était un préalable auquel il ne fallait pas toucher, sauf que dans le scénario des 4 jours, la pause méridienne aurait dû changer, puisque nous aurions dû y replacer les heures d'accompagnement pour les enfants en plus grande difficulté. Tout cela était un peu compliqué. Dans le débat qui a lieu dans les conseils d'école, les choses étaient assez confuses, l'argumentaire étant différent d'une école à l'autre et d'une corporation à l'autre. Cette consultation était finalement assez étrange.

Lorsque les parents sont en dehors du conseil d'école, ils ne parlent pas tout à fait de la même manière. Dans le conseil d'école, il y a une espèce de confinement dans lequel il est possible de se sentir enfermé. C'est très étonnant. Depuis, j'ai croisé des parents qui ont convenu que le dispositif actuel leur convenait très bien. Il y aura effectivement un peu de tangage de la part des enseignants qui ont argumenté sur le fait que certains d'entre eux seraient amenés à quitter Sceaux dans le cas où nous ne demanderions pas cette dérogation. C'était tout de même un peu étonnant, parce que l'on sait que beaucoup d'enseignants préfèrent travailler à Sceaux plutôt qu'en Seine-Saint-Denis par exemple. Considérons que l'Éducation nationale prendra ses responsabilités. Puisqu'elle a donné cette possibilité de maintien de l'existant, qu'elle prenne les moyens de répondre à cette situation. Cela a été une consultation un peu lourde et contraignante. C'est dommage parce que nous avons atteint un niveau de consentement général et de fluidité sur notre organisation qui s'est trouvé remis en question dans une atmosphère un peu tendue. Ce n'était pas indispensable et pas très positif.

M. le maire

Il n'y a normalement pas de débat sur les communications du maire, mais sur un tel sujet, si vous souhaitez intervenir...

Francis BRUNELLE

J'ai assisté à la réunion publique samedi dernier. Je voulais vous féliciter de la méthode utilisée. Il est quand même assez rare qu'une évaluation des dispositifs soit faite dans la fonction publique ou dans les décisions de l'État. Je pense que cela est tout à fait important. Je félicite la sagesse dont vous avez fait preuve en attendant la stabilisation du dispositif afin de l'évaluer de façon correcte.

Je parle en tant que pédiatre. Évaluer les conséquences de ce dispositif sur le développement de l'enfant au bout de seulement trois ans d'existence me paraît être un délai extrêmement court. Le maintien de ce dispositif me paraît effectivement sage.

Une petite remarque de la part de la féministe qui sommeille en moi, j'étais très intéressé de constater que ce sont essentiellement les mères qui ont vu leurs journées modifiées par cette réforme. 53% pour les mères et seulement 35% pour les pères. Cela veut dire qu'il y a quand même 35 % des pères qui s'occupent de leurs enfants, mais ce sont encore en majorité les mères qui s'en occupent.

Claude DEBON

Deux mots, puisque j'ai assisté également au conseil consultatif de la vie scolaire.

J'ai été très frappée par l'écart existant entre les points de vue des parents, des animateurs et ceux des enseignants, y compris sur les améliorations que pouvait avoir eu la nouvelle organisation. J'ai trouvé l'enquête très intéressante, car elle entrait dans le détail de ce qui pouvait être amélioré ; les apprentissages, les rapports entre enfants, le désir d'apprendre, etc. Or, les enseignants ne semblaient pas avoir identifié d'éléments favorables. Je me suis demandé jusqu'à quel point ils avaient adhéré au dispositif. C'est vraiment un point approfondir qui n'a pas été mis sur la table lors de cette réunion. Je dois dire que je n'ai pas osé le faire, mais c'est un point qu'il me semble important à creuser.

Chantal BRAULT

Je l'ai mis sur la table dans les conseils d'école. Des enseignants m'ont expliqué avoir répondu que ce dispositif n'avait apporté aucune amélioration, parce que les choses fonctionnaient déjà très bien avant sa mise en place. Je ne vous cache pas que j'ai entendu beaucoup de choses très étranges.

Claude DEBON

Est-ce que vous en avez reparlé avec l'inspectrice ?

Sceaux, le 15 février 2018

Chantal BRAULT

Bien sûr.

Benjamin LANIER

Je dirais juste : Tout ça pour ça. Rappelons-nous les débats enflammés sur la mise en place de ces mesures pour au final une adhésion assez forte. Certes, le modèle a été adapté à Sceaux, mais il serait bon de méditer que tout changement peut créer une certaine animation, mais qu'il a au final du bon. En tout cas, nous sommes arrivés à prendre en compte le rythme de l'enfant. Et aujourd'hui, même les parents s'y sont mis. Tant mieux.

M. le maire

Merci.

La deuxième communication concerne le baromètre AFNOR de la relation citoyen reçu par la Ville. Il est attribué à partir d'enquêtes mystère. La Ville de Sceaux est deuxième dans la catégorie des collectivités de 10 000 à 50 000 habitants pour la qualité de son accueil.

Je voudrais par ailleurs adresser des remerciements tout particuliers aux agents qui se sont mobilisés pendant l'épisode neigeux que nous avons connu. Je pense notamment aux 22 agents du centre technique qui ont été mobilisés sur le déneigement des voies. Il faut savoir que ce n'est pas si simple à faire. Saler ne suffit pas, il faut pouvoir enlever la neige, mais cela demande que tout le monde soit bien garé et que personne n'utilise sa voiture lorsque la chaussée est glissante. Les choses ne se sont pas trop mal passées et les agents dans les différents services ont fait en sorte que les équipements puissent être dégagés. Je veux les remercier en notre nom à tous.

Un mot sur l'évolution de la population de la commune. 8% des logements de la commune sont recensés chaque année. Sur une période de cinq ans, 40% de la population est ainsi recensée, ce qui permet de fixer la population légale de la commune. Les recensements qui ont été faits au cours des années 2013 à 2017 ont ainsi servi à déterminer la population légale au 1^{er} janvier 2015. La population totale à cette date s'élève à 19 740 habitants, contre 19 896 habitants en 2014. En 1968, la population était de 19 913. La population reste stable malgré la construction de logements sur cette période. Vous pouvez retrouver le détail des chiffres sur le site de l'INSEE.

XII- DECISIONS DU MAIRE

Le relevé figure au dossier.

Jean-Jacques CAMPAN

Nous remercions les services d'avoir numéroté les pages. Encore un tout petit effort pour ajouter le nombre de pages et ce sera parfait.

Sceaux, le 15 février 2018

S'agissant de la décision 2017-197, page 2, vous inscrivez un total de 5 millions d'euros de passation de marché pour le site des Blagis. Cela concerne-t-il bien plusieurs entreprises ? Parce que je crois que le plafond est à 5 millions.

M. le maire

Oui, c'est sur plusieurs entreprises. Mais le plafond est à 5,4 millions. On n'y est pas encore.

Jean-Jacques CAMPAN

Décision 2017-206, le montant de 16 425 € pour le contrat avec ZENITH relatif à la maintenance des lave-vaisselle a attiré notre attention. Nous avons trouvé que c'était cher pour entretenir des lave-vaisselle. Est-ce qu'il y en a beaucoup ?

M. le maire

Il y en a pas mal. Il y a toutes les crèches, les offices de restauration scolaire, le restaurant du personnel communal. Il doit y avoir une vingtaine de machines. Et ce montant comprend les produits lessiviels.

Jean-Jacques CAMPAN

Décision 2017-188 relative au contrat avec l'association ESPACES relatif à l'accompagnement à la mise en place de jardins partagés pour un montant de 5 500 €. Je reviens sur la discussion de tout à l'heure. Est-ce véritablement un besoin absolument essentiel ? Ce n'est pas cela qui va diminuer la dette, mais il y a plein de petites choses comme celles-là. Est-ce vraiment indispensable ?

Florence PRESSON

Cette aide ne correspond pas au jardin dont il est fait mention dans le relevé de décision. Il s'agit d'une aide que nous accordons à l'association ESPACES qui nous accompagne sur une multitude d'actions au sein de la ville. ESPACES est une association d'aide et d'insertion avec laquelle nous travaillons régulièrement. En ce moment, nous sommes en train de mettre en place un jardin partagé au niveau de la Coulée verte. Cette prestation est prise sur cette enveloppe. Elle ne concerne pas un seul jardin. Il faudra revoir en effet cet intitulé, parce qu'il est incomplet.

Benjamin LANIER

Une remarque sur la décision 2017-190 relative à l'organisation du Noël des enfants rue Houdan. La compagnie K avec les membres du Ku Klux Klan, c'était quand même un peu traumatisant pour certains petits. Je tenais à le signaler. L'année précédente avait été superbe. Cette année, c'était un peu traumatisant pour les plus petits et le déguisement façon Klu Klux Klan n'était pas forcément très appréciable.

J'avais par ailleurs une question sur les décisions 2017-203, 2018-10 et 2018-11 relatives à la requête de l'association La Voix des Scéens sur Albert 1^{er}. Je voulais savoir quel avait été le résultat de ces diverses requêtes.

M. le maire

Cela concerne la requête en référé qui a été rejetée. Un appel a été interjeté au Conseil d'État contre la décision du juge de débouter la demande.

Benjamin LANIER

Il y a peut-être une économie à faire de ce côté-là. 3 600 euros.

M. le maire

Mais les deux associations ont été condamnées à payer 500 € chacune à la Ville.

XIII- QUESTIONS ORALES

Question orale de M. Jean-Jacques CAMPAN

Jean-Jacques CAMPAN

Ce n'est pas une question fondamentale, mais cela nous interpelle un peu.

Depuis plusieurs semaines, les jeux (toboggan, escalade, barre) sont fermés pour "étude de réfection". Ces jeux sont très utilisés, y compris en hiver par des enfants d'âges divers provenant des quartiers à proximité et leur fermeture pénalise beaucoup d'enfants.

Quand l'étude sera-t-elle terminée et quand verra-t-on la réflexion réalisée ?

M. le maire

Située à proximité immédiate des groupes scolaires des Blagis, du centre de loisirs et de la Rotonde, l'aire de jeu des Blagis est constituée de deux plateaux et d'une aire de repos. Le plateau bas de 136 m² comprend une grande structure, une cabane, trois jeux à ressort, une balancelle ainsi qu'un espace clos pour deux balançoires, le tout installé il y plus de 20 ans. Le plateau de 128 m² a été aménagé en 2006 - c'était auparavant un terrain de basket urbain qui fonctionnait mal – avec une structure de jeux ainsi que trois petits jeux à ressort. L'accès à la grande structure du plateau bas de l'aire de jeux est en effet interdit depuis le mois de novembre 2017 en raison de défauts de nature à constituer un risque pour la sécurité des enfants : défaut d'aplomb de la grande structure, plancher usagé, filet endommagé, plaque en tissu du toboggan dégradé. Les autres jeux demeurent accessibles : cabane, balançoire, jeux à ressorts, ensemble du plateau.

Il sera en effet proposé dans le cadre du budget 2018 de rénover l'ensemble du plateau bas de l'aire de jeux pour remplacement de la grande structure, des petits jeux vétustes et reprise du sol souple. La rénovation est par conséquent prévue pour 2018 dans le cadre des investissements importants que nous devons faire.

Question orale de Mme Claude DEBON

Claude DEBON

Fermeture de l'accueil à la mairie le jeudi après-midi.

Nombre d'habitants de Sceaux réagissent à cette fermeture. La raison invoquée n'apparaît pas vraiment crédible.

Pouvez-vous nous indiquer :

- ✓ combien de personnes composent les services Sceaux Info mairie et Population citoyenneté ? Revoir l'organisation et optimiser le fonctionnement n'aurait-il pas permis d'empêcher la fermeture du jeudi après-midi ?
- ✓ combien de dossiers de PACS et de changement de prénom ont été traités par la commune sur l'année 2017 et en moyenne par mois ?

M. le maire.

Je vous précise que le service Population citoyenneté est composé de 5 agents, y compris le chef de service, et que l'équipe du service Sceaux Info mairie affectée à l'accueil physique et téléphonique du public est composée de 6 agents, mais avec de la rotation.

Les missions de ces services sont très diverses ainsi que cela est exposé chaque année dans le rapport d'activités des services que je vous invite à consulter.

Ainsi que nous l'avions exposé, de nouvelles missions incombent à ce service, parmi lesquelles les PACS et les changements de prénom. Le nombre de PACS enregistrés est de l'ordre d'une dizaine par mois, le nombre de changements de prénom est de trois par mois. Je veux aussi souligner que la numérisation des cartes d'identité a également généré une charge de travail plus importante que par le passé et nécessite souvent deux déplacements. Le dossier n'est parfois pas complet et de toute façon il faut revenir chercher la carte d'identité. Auparavant, on pouvait venir la chercher sans passer par la machine, ce qui n'est dorénavant plus le cas. Le nombre de passeports et de cartes d'identité traités est de l'ordre de plusieurs milliers par an.

Depuis longtemps, les communes sont nombreuses à fermer leur service au public au moins une demi-journée par semaine. Autour de nous, la mairie de Bourg-la-Reine est fermée le mardi après-midi. La mairie d'Antony, ville de plus de 60 000 habitants, est fermée le jeudi matin. La mairie de Fontenay-aux-Roses est fermée le lundi après-midi. La mairie de Bagneux est fermée le samedi

matin. La mairie de Plessis-Robinson sera également fermée le samedi matin à compter du mois de mars. Et des fermetures sont également réalisées à Clamart et Montrouge, mais avec une espèce de roulement.

Depuis début de l'année, les communes sont donc de plus en plus nombreuses à réduire l'amplitude de l'ouverture au public de leur hôtel de ville. Ces fermetures permettent en effet aux services municipaux d'optimiser la qualité de service proposée aux usagers, contrairement à ce que l'on peut penser. Si la qualité d'accueil à l'Hôtel de Ville est saluée depuis plusieurs années par des organismes tels que l'AFNOR, c'est parce qu'un important travail est mené entre le service de l'accueil et les autres services municipaux. Le service d'accueil a en effet besoin d'avoir un lien permanent avec les autres services, le service d'accueil devant pouvoir répondre à la grande majorité des questions posées sans revenir vers les services. Il y a donc un échange d'informations permanent à faire, ce qui prend un peu de temps et nécessite des temps d'échange en dehors de l'accueil du public. Ce n'est pas parce que l'accueil est fermé que l'administration ne fonctionne pas. C'est une confusion assez facile, et peut-être tentante, mais ce n'est pas la réalité.

Le choix qui a été fait de fermer le jeudi après-midi a été effectué au vu du nombre des usagers venant dans la semaine. Depuis que la fermeture est effective, aucune difficulté particulière n'a été exprimée. Vous dites que nombre d'habitants de Sceaux réagissent, mais pour l'instant, je n'ai reçu aucun mail ou courrier à ce sujet. On en parle peut-être oralement, mais cela ne semble pas mobiliser la population...

Une permanence téléphonique est assurée afin de gérer les situations qui pourraient être urgentes, ce qui est d'ailleurs le cas 24h/24h. Et on peut d'ailleurs constater que ce n'est pas toujours le cas au sein des autres communes qui ferment leur service une partie de la semaine. Au travers de cette fermeture du jeudi après-midi, c'est donc un service plus efficace qu'il s'agit d'assurer dans le cadre des moyens dont la Ville dispose.

Question orale de Mme Dominique DAUGERAS

Dominique DAUGERAS

Ce n'est pas une question, mais une proposition de création d'un site Sceaux Civique – c'est le nom que je propose, mais cela peut se discuter – accessible par smartphone, tablette ou ordinateur. Certaines communes, Paris et Cannes dans les Alpes maritimes, et il y en a probablement d'autres, ont créé un site Internet offrant aux habitants la possibilité de signaler rapidement tout problème ou anomalie concernant l'hygiène et la sécurité sur la voie publique. Par exemple :

- ✓ Incivilité (bruit) ;
- ✓ saleté, présence d'ordures sauvages ;
- ✓ mauvais entretien du trottoir ou de la voirie (nid-de-poule, obstacle) ;
- ✓ danger immédiat (chute d'arbres, de branches, accidents de circulation, verglas).

Sceaux, le 15 février 2018

Et j'ajouterais à cela autre chose que j'ai constaté : la panne d'éclairage dans certaines voies, comme cela est arrivé pendant 5 jours rue Pierre Curie, ce qui était selon moi extrêmement dangereux.

On pourrait effectuer ce signalement rapidement sous forme d'un tableau à cocher ou d'une phrase courte à envoyer indiquant le lieu exact, la date et l'heure avec au bas les coordonnées de l'expéditeur, car il ne faut pas que ces signalements soient anonymes. Il faut que les gens soient responsabilisés. Il faudrait bien sûr une réponse et une réaction rapide, ce qui est une condition essentielle d'efficacité, d'un responsable de la mairie ou d'un garde urbain dans les 24 ou 48 heures selon l'urgence (jours ouvrables, y compris le jeudi après-midi).

La mairie peut-elle créer un tel site à Sceaux, puisqu'elle veut améliorer le bien vivre ensemble de notre ville, surtout du fait de la réduction de ses horaires d'accueil du public ?

M. le maire

Je veux vous préciser que nous recevons de nombreux signalements du type de ceux que vous citez, ce qui est d'ailleurs tout à fait utile, par différents canaux, notamment par le formulaire de saisine de la ville disponible sur le site Internet. Je crois que les habitants ont bien compris l'intérêt de l'adresse Sceauxinfomairie@sceaux.fr et nous recevons maintenant pas mal de signalements de toute nature par ce biais. Même les adjoints écrivent lorsqu'ils remarquent quelque chose. Le dimanche soir ou le lundi matin tôt, je fais ma liste mail avec tout ce que j'ai pu remarquer durant le week-end. Les adjoints commencent à le faire, y compris le directeur général des services !

Tous ces signalements sont transmis aux services concernés pour réponse et font l'objet d'un suivi. Le délai de réponse est parfois un peu plus long, mais globalement la qualité de réponse est à peu près acceptable. L'AFNOR a d'ailleurs procédé à des enquêtes mystère pour lesquelles nous avons été très bien classés.

Nous avons néanmoins quelques évolutions qui seront prochainement opérationnelles. Un outil de gestion de la relation citoyen est ainsi en cours de mise en place et le site Internet de la Ville est lui-même en cours de refonte totale. Le site est en effet un peu lourd. D'une manière générale, les sites Internet évoluent vers davantage d'interactivité et de services. Notre site propose quelques formulaires, mais pas suffisamment. Le nouveau site devrait être en ligne au mois de mars après avoir été développé en interne, ce qui explique en partie la raison pour laquelle nous avons 6 agents dans le service communication. Ce sont ces agents qui ont réalisé et construit ce site en lien avec les services et Sceaux Info mairie pour les formulaires. D'ici l'été 2018, nous aurons cet outil de GRC sur le nouveau site avec un formulaire spécifique qui répondra à votre demande. La géolocalisation à partir d'un smartphone est également prévue dans ce cadre permettant aux personnes de ne pas avoir à saisir le lieu de ce qu'elles ont observé. J'ai même sur ma feuille le projet de formulaire qui sera accessible sur smartphone. Vous aurez ainsi toute satisfaction.

Puisque vous avez fait allusion tout à l'heure à la fermeture du jeudi après-midi, je veux vous dire que le service Tranquillité urbaine fonctionne. Par définition, il est dehors. Seul l'accueil est fermé le jeudi après-midi, mais les services continuent de fonctionner.

Un dernier point concernant votre remarque sur la panne d'éclairage public. Nous avons échangé sur le sujet avec Catherine Ranson et vous-même, ainsi que d'autres personnes du quartier. Il ne s'agissait pas d'un problème de signalement. Nous étions au courant de cette panne, mais l'entreprise prestataire a eu des difficultés à trouver l'origine de la panne et à la réparer. Nous étions au courant le jour même de cette panne. En règle générale, cela se règle tout de suite. L'éclairage public fonctionne à nouveau. J'espère que la réparation tiendra. D'un autre côté, cela montre la nécessité d'enfouir les réseaux et de rénover l'éclairage public. M. Campan disait tout à l'heure que l'on n'était pas obligé de procéder à l'enfouissement des réseaux. Vous avez raison, rien ne nous oblige à le faire, mais on a ensuite une dégradation de la qualité de service. Ce sont des choix. La vie est un choix permanent.

Sur ces paroles, je vous remercie et vous souhaite une bonne nuit. Je vous rappelle que nous aurons une réunion privée du conseil le 8 mars sur "Parlons ensemble du centre-ville". La prochaine réunion du conseil municipal aura lieu le 29 mars.

La séance du conseil municipal est levée à 23h50.